



Figure 151 : Enjeux relatifs à l'entomofaune

IV. 4. 2. 3. Mammifères terrestres (hors Chiroptères)

Espèces connues et observées

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible à l'échelle de l'AEE (5 km) a été consultée. Les données de l'INPN et d'OpenObs ont été récupérées à l'échelle des communes qui intersectent l'AEE, à savoir : Sauzé-Vaussais, Mairé-Levescault, Chapelle Pouilloux, Lorigné, Montjean, Londigny, Forêt-de-Tessé, Pliboux, Limalonges et Montalembert. Concernant l'INPN, la commune de Sauzé-Vaussais a été prise pour référence.

Une espèce de mammifère terrestre a été observée sur la zone d'étude. Ce groupe étant relativement discret, l'essentiel des données relève de la bibliographie. Ainsi, vingt autres espèces pouvant fréquenter la ZIP sont recensées dans la bibliographie locale.

Tableau 51 : Synthèse des espèces de mammifères terrestres – Espèces observées et connues susceptibles de fréquenter la ZIP et les enjeux espèce attribués

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Source	Utilisation possible de la ZIP	Enjeux espèce
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	A / T	np
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	PN	NT	EN	X	INPN/OpenObs	-	Fort
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	T	np
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	T	np
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	A / T	np
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	LC	-	INPN/OpenObs	T	Faible
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	LC	-	-	OpenObs	A / T	np
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	LC	-	INPN/OpenObs	A / T	Faible
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	NT	NT	-	INPN/OpenObs	A / R / T	Faible
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	-	LC	NT	-	INPN/OpenObs	A / T	Faible
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	A / T	np
Loir gris	<i>Glis glis</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	A / T	np
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	A / T	np
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	PN / DH A4	LC	DD	X	INPN/OpenObs	T	Fort
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	DH A5	NT	VU	-	INPN/OpenObs	A / T	Modéré
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	NA	-	-	INPN/OpenObs	T	np
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	-	NA	-	-	OpenObs	T	np
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	A / T	np
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	A / T	np
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	LC	-	-	INPN/OpenObs	A / R / T	np

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN	Statut LRR	Déterminance ZNIEFF	Source	Utilisation possible de la ZIP	Enjeux espèce
------------------	------------------	----------------------	------------	------------	---------------------	--------	--------------------------------	---------------

Légende :

Statut réglementaire : DHA4/A2 = Directive Habitats-Faune (Annexe IV/II) ; PN = Protection Nationale.

Liste rouge régionale et nationale : DD = Données insuffisantes ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable.

Utilisation possible de la ZIP : A = Alimentation, R = Reproduction ; T/D = Transit/Dispersion.

X : Espèce déterminante ZNIEFF en Deux-Sèvres (79).

Enjeu espèce : np = espèce non patrimoniale

Parmi les sept espèces patrimoniales que sont le **Campagnol amphibie**, l'**Ecureuil roux**, le **Hérisson d'Europe**, le **Lapin de Garenne**, le **Lérot**, le **Muscardin** et le **Putois d'Europe**, seul le Lapin de Garenne va pouvoir entièrement réaliser son cycle de vie au sein de la ZIP. Ce dernier constitue un enjeu espèce faible. Les autres espèces patrimoniales que sont le Hérisson d'Europe, le Lérot et le Putois d'Europe vont pouvoir s'alimenter et se disperser au sein de la ZIP. Ce qui n'est pas le cas de l'Ecureuil roux et du Muscardin qui vont uniquement pouvoir se disperser sur la ZIP. Enfin, le Campagnol amphibie ne va pas fréquenter la ZIP (absence d'habitats favorables à cette espèce aquatique).

La présence d'une ligne ferroviaire (LGV SEA) et d'une voie routière adjacentes au site d'étude va restreindre l'accès au site pour de nombreux grands mammifères.

Enjeux habitats d'espèce pour les mammifères terrestres au sein de la ZIP

Le tableau présenté ci-dessous permet de comprendre l'attribution des différents niveaux d'enjeu « habitat d'espèces » en application de la méthodologie.

Tableau 52 : Croisement des enjeux – Mammifères terrestres

		Classes de patrimonialité			
		1	2	3	4
Habitat de reproduction	Habitat faiblement représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)				
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) hors rayon de dispersion de l'espèce (= extinction possible de la population à l'échelle locale)				
	Habitat bien représenté sur l'AEI + autre(s) patch(s) favorable(s) dans le rayon de dispersion de l'espèce				Lapin de Garenne
Habitat d'alimentation / repos / dispersion distinct de l'habitat de reproduction			Muscardin	Putois d'Europe	Ecureuil roux Hérisson d'Europe Lérot

Afin de bien percevoir les enjeux « habitat d'espèces » relatifs aux mammifères terrestres, le tableau ci-dessous fait la synthèse des enjeux par habitats présents au sein de la ZIP. Il s'agit ici des enjeux maximums pouvant être attribués aux habitats, au regard de leur fonctionnalité pour les espèces.

Tableau 53: Enjeux "habitat d'espèces" pour les mammifères terrestres du secteur au sein de la ZIP

Habitats	Enjeu associé				
	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Bande enherbée (friche)		Lapin de Garenne Putois d'Europe Ecureuil roux Hérisson d'Europe Lérot	Muscardin		
Cultures		Lapin de Garenne Putois d'Europe Lérot			
Haies récentes					
Vergers		Lapin de Garenne Putois d'Europe Ecureuil roux Hérisson d'Europe Lérot	Muscardin		

Code couleur : **Bordeaux** = Enjeu très fort ; **Rouge** = Enjeu fort ; **Orange** = Enjeu modéré ; **Jaune** = Enjeu faible, **Vert** = Enjeu très faible.

Les données bibliographiques couvrent un secteur plus large que le site du projet mais les habitats présents sur la zone d'étude sont favorables à très peu d'espèces de mammifères. Dès lors, le croisement des enjeux espèces et des habitats fait ressortir un enjeu global très faible à modéré de la zone de projet pour les mammifères terrestres. Un enjeu modéré est associé à la friche mais l'essentiel de cette friche se situe hors de la ZIP. Dès lors, il convient de nuancer l'enjeu associé à cet habitat.

La carte présentée en page suivante synthétise les enjeux attribués par habitats pour les mammifères terrestres.

**Analyse des enjeux**

*Les enjeux relatifs aux mammifères terrestres se cantonnent à l'espace de friche. L'enjeu global de la zone pour ce groupe est très faible (pour les haies) à modéré (pour les friches et vergers).*

Favorable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	--------	------	-----------

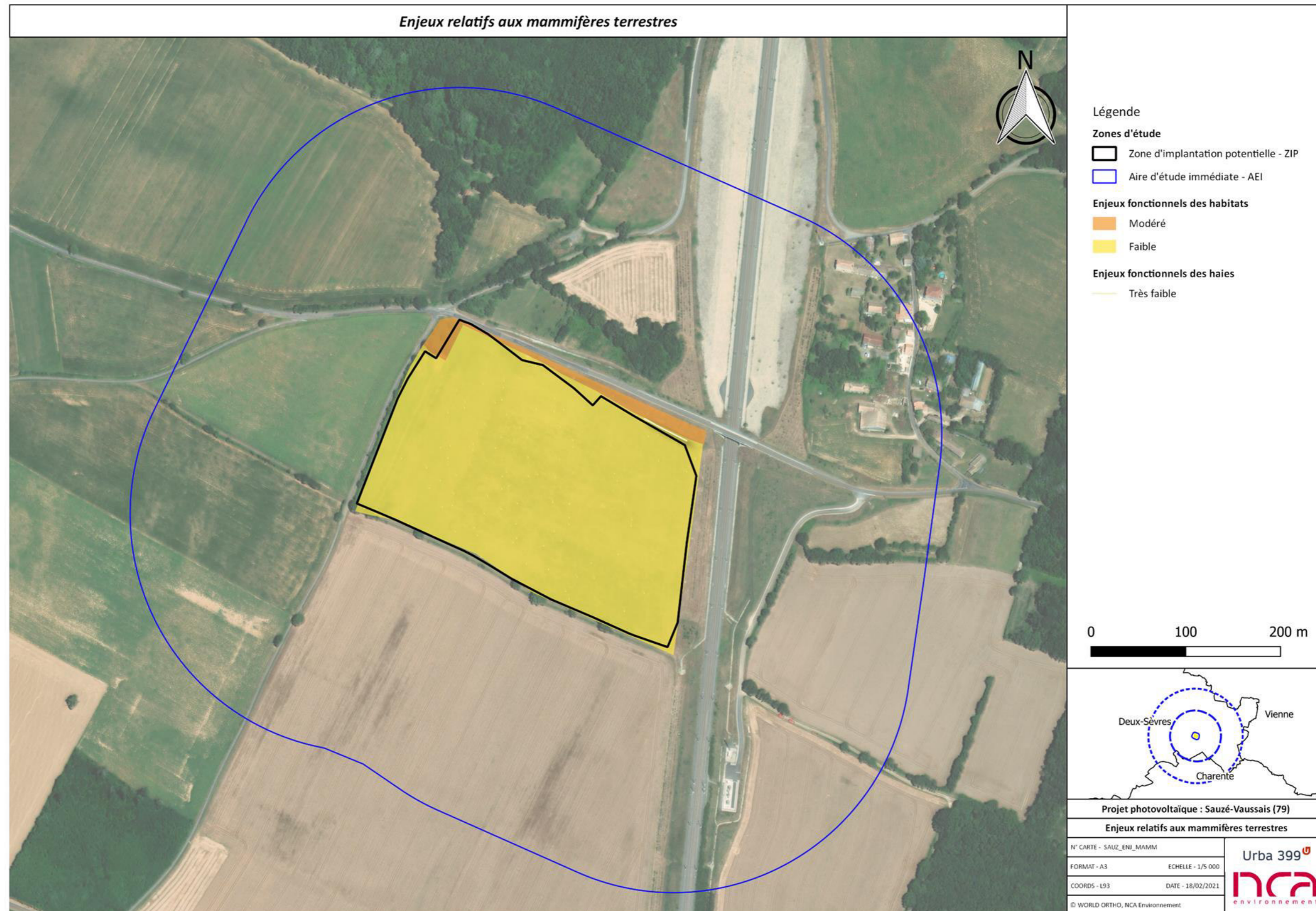


Figure 152 : Enjeux relatifs aux mammifères terrestres

## V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

---

Quatre aires d'étude ont ainsi été définies, correspondant à quatre échelles d'analyse. Elles sont représentées sur la carte en page suivante et décrites ci-après, de la plus large à la plus précise :

### V. 1. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale

#### V. 1. 1. L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base **d'un rayon de 5 km** depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens.

Elle permet une analyse paysagère et patrimoniale représentative et satisfaisante mettant en avant les spécificités de ce morceau de territoire. Elle permet aussi d'évaluer et de justifier les enjeux et les sensibilités liés au patrimoine protégé et à la vision dynamique depuis les axes routiers susceptibles d'entrer en interaction avec le projet d'un point de vue paysager. Elle permet enfin d'aborder et de justifier la capacité d'accueil du territoire au regard de l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

#### V. 1. 2. L'aire d'étude rapprochée (AER)

Elle est établie sur la base **d'un cercle de 2 km** depuis les limites de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée. A cette échelle, il est important de se concentrer sur l'analyse de la vision depuis les lieux de vie (habitat et axes de déplacement). Elle pose le cadre d'une adéquation juste entre le projet et son paysage d'accueil.

#### V. 1. 3. L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre **une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de l'emprise maîtrisée**. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement.

#### V. 1. 4. L'aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEM) ou site d'étude

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet du parc photovoltaïque au sol et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

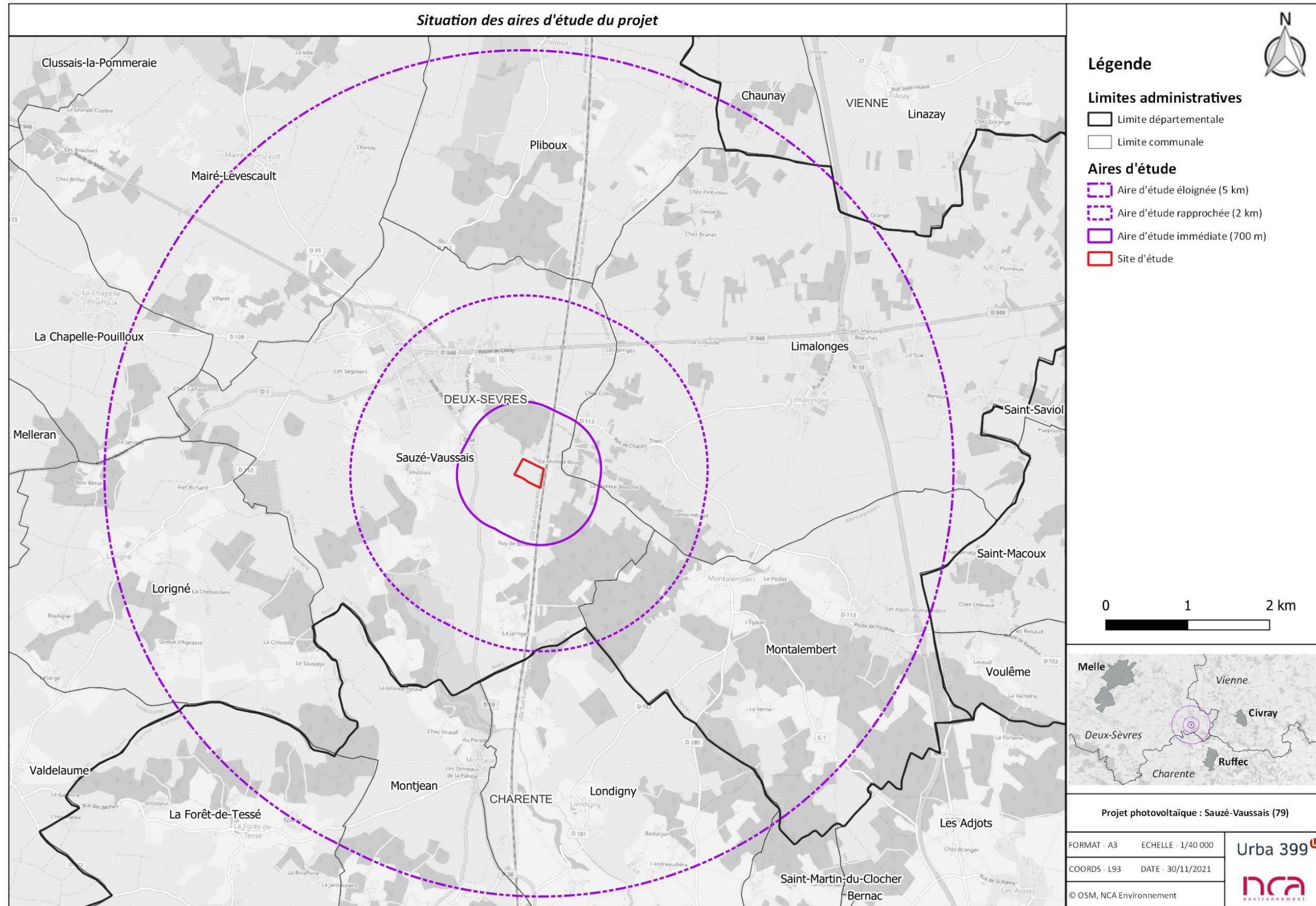


Figure 153 : Situation des aires d'étude recommandées

## V. 2. Etude du contexte élargi

Afin de comprendre les origines des paysages qui composent et entourent le site d'implantation potentiel du projet, il est d'abord essentiel de le resituer dans un contexte plus élargi.

### V. 2. 1. Le contexte administratif et géographique

Sauzé-Vaussais est une commune située au centre-ouest de la France, dans les confins sud-est du département des Deux-Sèvres (79), dans la région Nouvelle-Aquitaine (Figure 154). Sa surface est de 19,08 km<sup>2</sup>, et sa population était de 1555 habitants en 2018.

Les informations suivantes sont répertoriées sur la Figure 155.

Bien que le site d'étude du projet de parc photovoltaïque au sol soit situé sur la commune de Sauzé-Vaussais, les aires d'étude recommandées touchent également les 14 communes suivantes, situées dans la Vienne (86) : Chaunay, Linazay et Saint-Macoux. D'autres sont comprises dans le département de la Charente (16) : La Forêt-de-Tessé, Londigny, Saint-Martin du Clocher. Enfin, certaines se trouvent dans le département des Deux-Sèvres (79) : Pliboux, Limalonges, Montalembert, Montjean, Valde-laume, Lorigné, La Chapelle-Pouilloux, Mairé-Levescault.

Le site d'étude se trouve à l'extrémité est de Sauzé-Vaussais. Il est compris dans une délimitation triangulaire de 3 villes plus importantes, à savoir : Melle (Deux-Sèvres) à 23 km au nord-ouest, Ruffec (Charente) à 12 km au sud-est ainsi que Civray (Vienne) à 13,5 km à l'est du site d'étude. Ces villes sont trop éloignées du site d'étude pour se voir influencées par le devenir de celui-ci.

Au niveau des accès, l'axe autoroutier comportant le flux le plus important est la route nationale RN10, qui traverse une portion de l'AEE. L'axe principal qui traverse les aires d'étude d'est en ouest est la route départementale 948 connectant Melle à Civray. Cet axe routier ne sera que peu concerné par le projet de centrale photovoltaïque au sol de Sauzé-Vaussais compte tenu de son éloignement. D'autres axes secondaires, comme la RD 1 et la RD 54, permettent de desservir les communes qui composent le territoire d'étude. Enfin, ce dernier est également traversé du nord au sud par la LGV Sud Europe Atlantique, longeant le site d'étude.

Nous porterons un intérêt particulier à ces axes, qui sont les plus proches du site du projet.

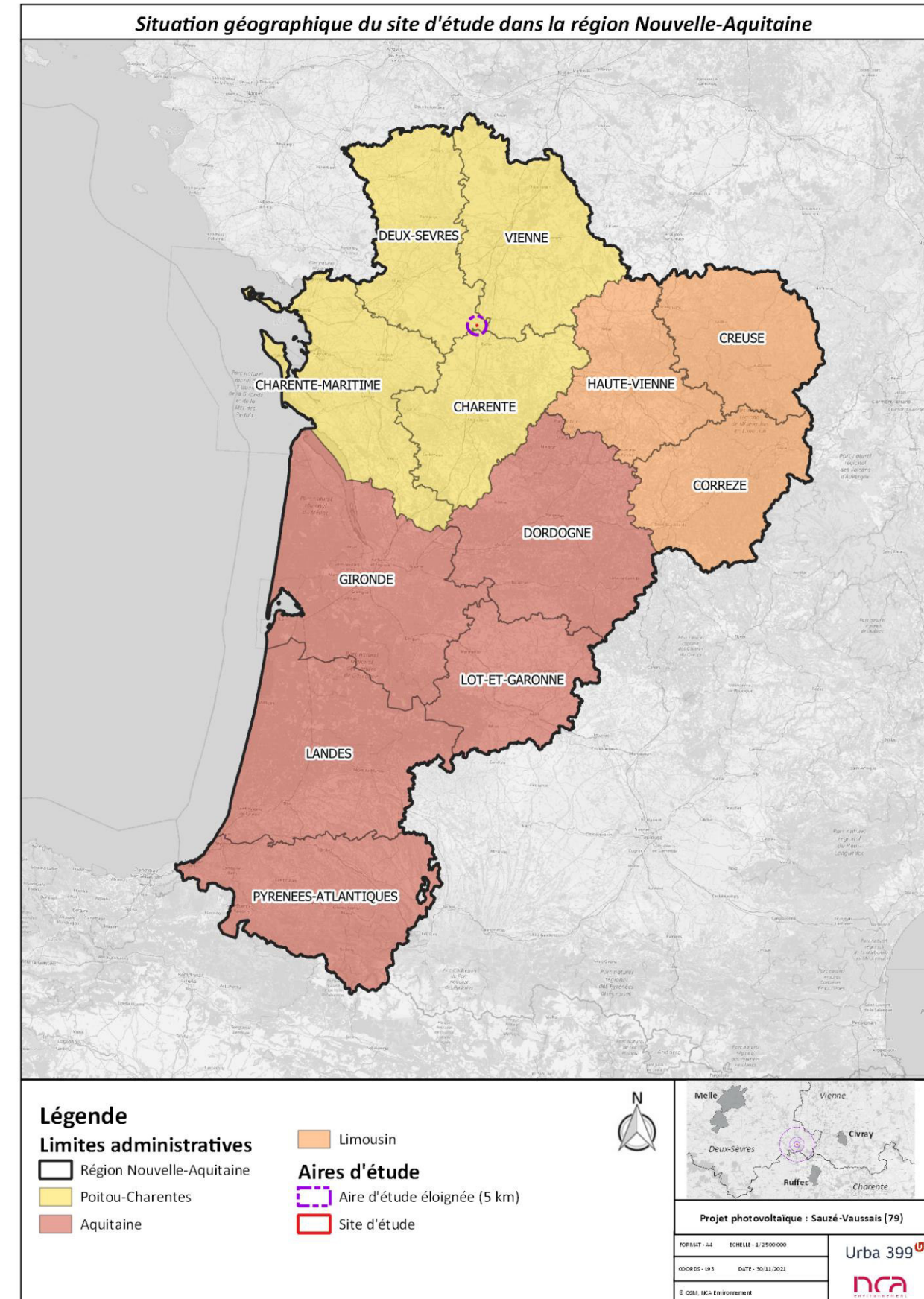


Figure 154 : Carte de la situation éloignée du site d'étude de Sauzé-Vaussais

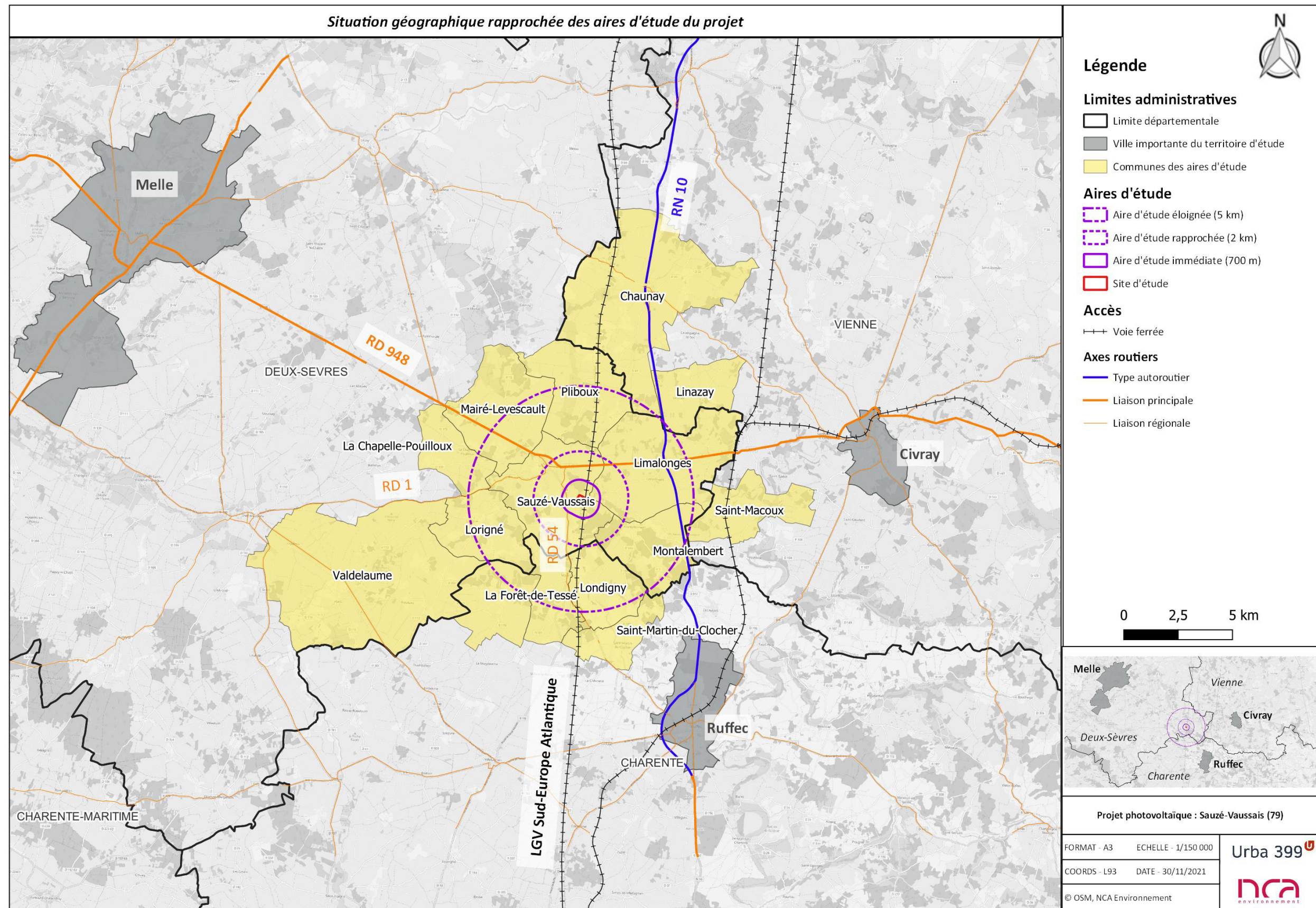


Figure 155 : Situation géographique rapprochée de Sauzé-Vaussais



## V. 2. 2. Le contexte historique

La recherche de l'Histoire d'un territoire justifie le paysage que l'on peut observer, car celui-ci est le résultat d'une succession d'époques et de coutumes qui font ce qu'il est aujourd'hui.

### V. 2. 2. 1. L'ancienne région du Poitou-Charentes et le département des Deux-Sèvres

Le département des Deux-Sèvres fait partie de la Nouvelle-Aquitaine depuis 2016, mais était auparavant situé dans le Poitou-Charentes. Cette région regroupait les Deux-Sèvres, la Vienne, La Charente-Maritime et la Charente.

Ce département a été le témoin d'événements qui ont marqué l'histoire de France. Il était autrefois associé au Poitou, une ancienne province française. C'était un passage stratégique entre le bassin aquitain et parisien, qui a vu se dérouler plusieurs batailles importantes, comme les deux batailles de Poitiers (732 et 1356) ou la bataille de Vouillé (507). C'était la région de rencontre des cultures du nord et du sud.

Le département des Deux-Sèvres fait donc partie de la région anciennement appelée Poitou-Charentes. Il doit son nom à la Sèvre Nantaise et à la Sèvre Niortaise qui traversent son territoire. Il a été créé en 1790, pendant la Révolution Française. Il est surtout réputé pour sa richesse industrielle, puisque de nombreuses entreprises cherchent à s'installer dans les Deux-Sèvres durant cette époque. L'omniprésence industrielle marque le paysage, puisque 288 usines figurent dans le patrimoine industriel régional, présentant parfois des architectures et des machines remarquables.



Figure 156 : Représentation d'une industrie du cuir, représentative du patrimoine industriel des Deux-Sèvres  
(Source : Inventaire Poitou-Charentes)

### V. 2. 2. 2. La commune de Sauzé-Vaussais

Vaussais fut longtemps la seule paroisse de la commune de Sauzé-Vaussais. Elle dépendait autrefois de l'archiprêtré de Chaunay et de l'élection de Poitiers.

L'église dédiée à Saint-Junien, avait été léguée à Saint-Etienne de Limoges en 1013. Fortement endommagée au cours des guerres de Religion, elle fut restaurée en 1681. Elle est classée monument historique depuis 1907 et subit depuis plusieurs années une lourde campagne de restauration (chœur et transept).

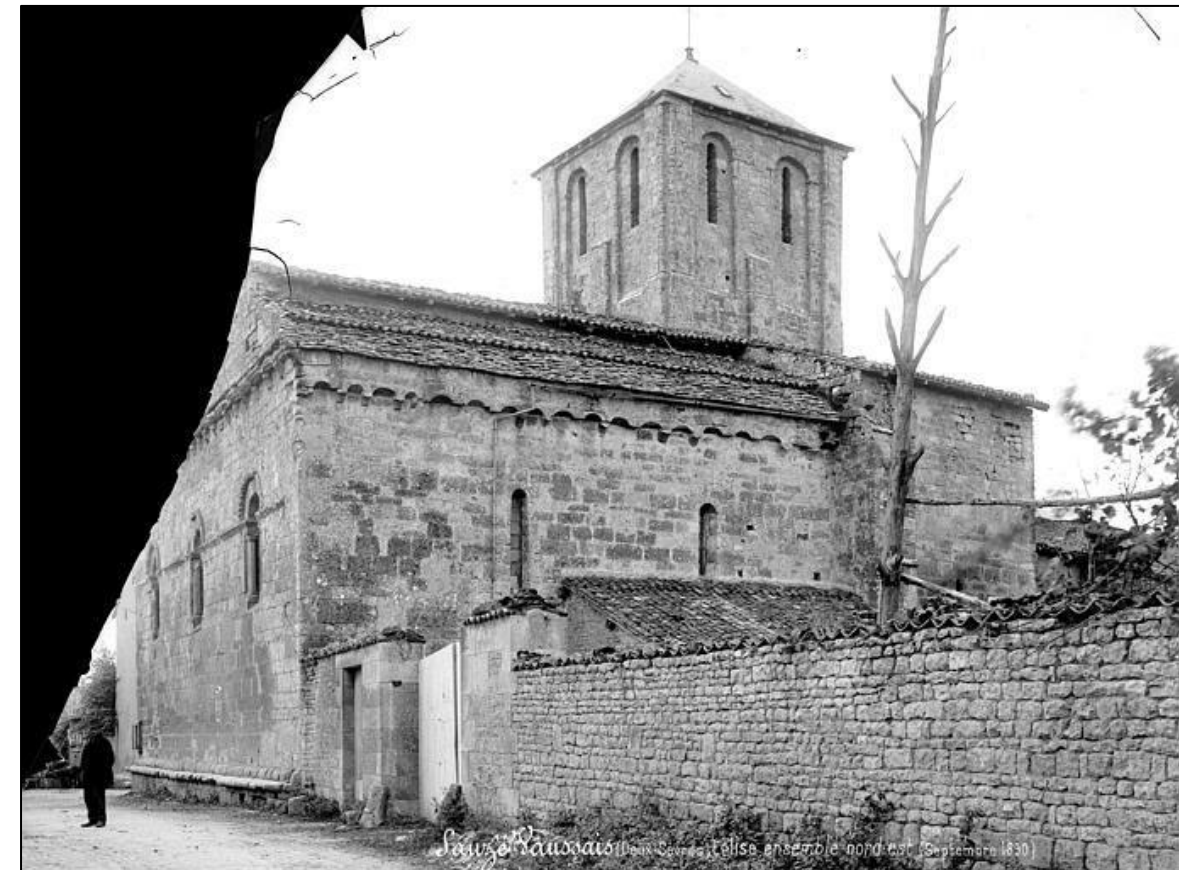


Figure 157 : Photographie de l'église Saint-Junien datant de 1890  
(Source : [www.monumentum.fr](http://www.monumentum.fr))

## V. 2. 3. Le contexte patrimonial

Il est essentiel de connaître le contexte patrimonial dans lequel s'inscrit le site d'étude. Pour ce faire, les éléments suivants sont répertoriés :

- Les biens classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Les Grands Sites de France ;
- Les Parcs Naturels régionaux ;
- Les sites inscrits ou classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
- Les Monuments Historiques inscrits ou classés ;
- Les Monuments Naturels.

La totalité du patrimoine protégé se trouvant autour du site d'étude de Sauzé-Vaussais est représentée sur la Figure 159. Il se compose de trois monuments historiques.

Ces monuments bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure de l'enjeu paysager et patrimonial qui sera attribué à chaque lien visuel établi.

La ville de Sauzé-Vaussais abrite l'un des trois monuments historiques à savoir **l'église Saint-Junien-de-Vaussais**, située à 1,17 km du site d'étude. Les deux derniers sont présents sur la commune de Limalonges et sont représentés par :

- L'ancienne maison, située à 3,3 km du site d'étude, à Limalonges ;
- L'église Saint-Jean-Baptiste, située à 3,3 km du site d'étude, à Limalonges.



Figure 158 : Photographie de l'église Saint-Jean-Baptiste sous la neige à Limalonges  
(Source : [www.limalonges.fr](http://www.limalonges.fr))

L'ensemble de ces lieux a fait l'objet d'observations, afin de déterminer s'ils peuvent être en lien visuel avec le projet d'implantation du parc photovoltaïque au sol de Sauzé-Vaussais.

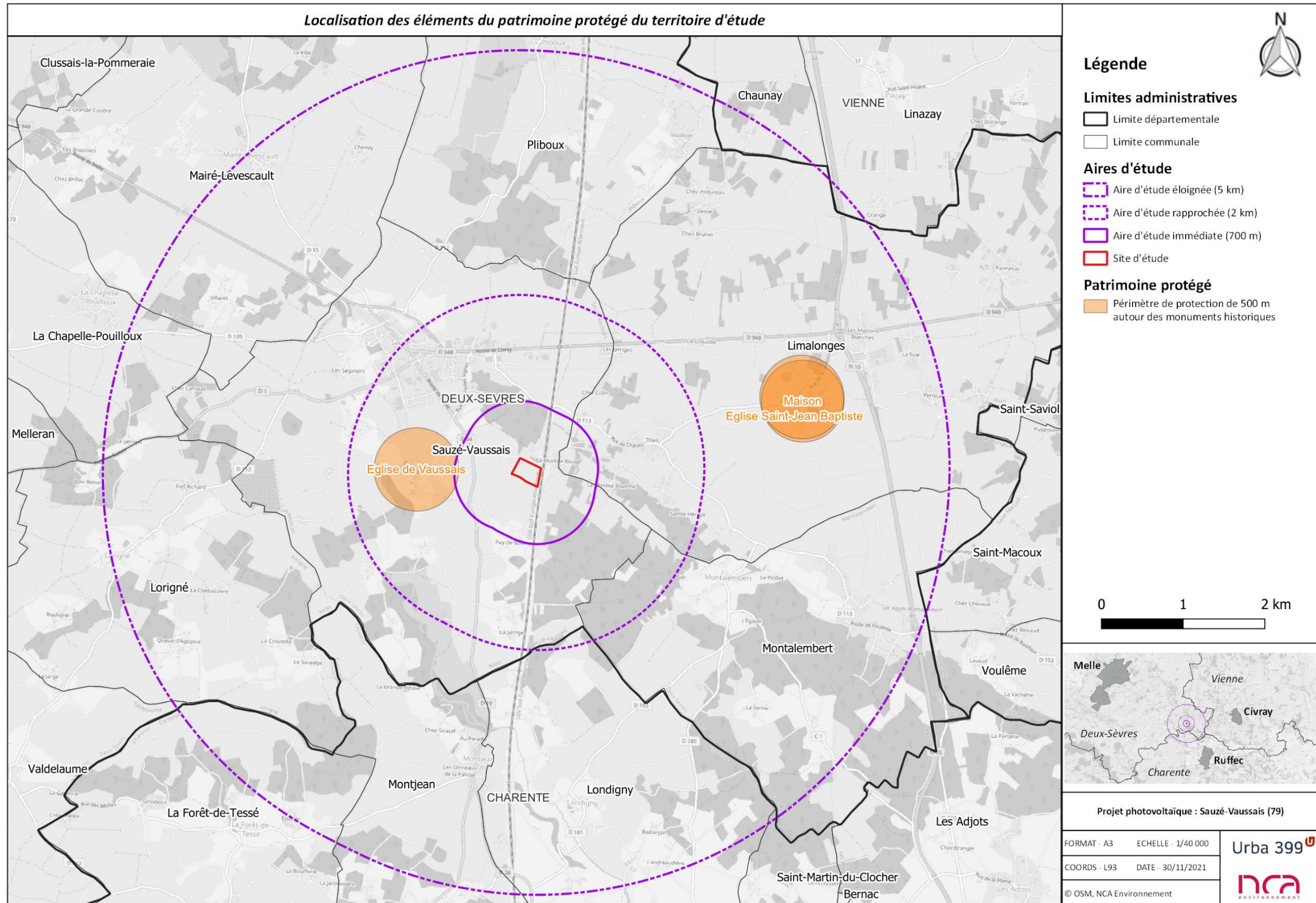


Figure 159 : Carte de la localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude

#### V. 2. 4. Le contexte topographique

Sauzé-Vaussais est remis dans un contexte topographique afin de démontrer que le relief fait partie des principales explications du paysage actuel. En effet, il est en partie responsable des types de vue perçues par l'observateur lors du parcours du site d'étude, et justifie la présence de bâti et de certains types de végétation.

Le site du projet est implanté dans la pointe sud-est du département des Deux-Sèvres, à la limite de la Vienne et du département de la Charente. La Figure 162 illustre le relief du territoire d'étude à une échelle élargie, afin de comprendre le contexte topographique dans lequel il s'inscrit. L'altitude varie de 130 à 190 mètres. A sa lecture, nous voyons qu'un profil général de plaine se dégage avec une portion légèrement plus rythmée sur un axe sud-est.

Le territoire d'étude présente peu de variations de teintes, traduisant un relief apaisé. Sur de nombreuses portions, l'uniformité d'une couleur indique que les courbes du paysage semblent s'étirer, ce qui témoigne d'un relief uniforme et peu remarquable.

En effet, la majeure partie du territoire présente une vaste superficie identifiée par des nuances de vert. C'est ici que sont présents les points d'altitude les plus bas représentés sur la carte. L'uniformité de la couleur tend à imaginer que cette partie du territoire présente de faibles variations d'altitude, mais qui peuvent être ponctuellement notables. Ils peuvent offrir des champs visuels larges et profonds, puisque la topographie en elle-même ne représente pas un obstacle visuel.



Figure 160 : Photographie d'un paysage de plaine cultivée mettant en avant un relief plat  
(Source : Google Street View)

Sur un axe sud-est, le territoire d'étude est représenté par des teintes plus chaudes, ce qui indique la présence des points d'altitude les plus hauts. L'alternance des couleurs jaune, orange et rouge montre que les courbes de niveau se rapprochent. Il s'agit, dans le cas présent, d'une bande partant du site d'étude et terminant sa course sur la commune de Montalembert. Cet axe se constitue d'un plateau dissimulé par les nombreux bois surplombant celui-ci. Le dénivelé est par conséquent peu décelable dans la lecture du paysage. Cette formation topographique s'explique en partie par la présence du ruisseau de la Péruse au sud, au niveau de Londigny, dévoilant quelques vallonnements en direction du plateau.

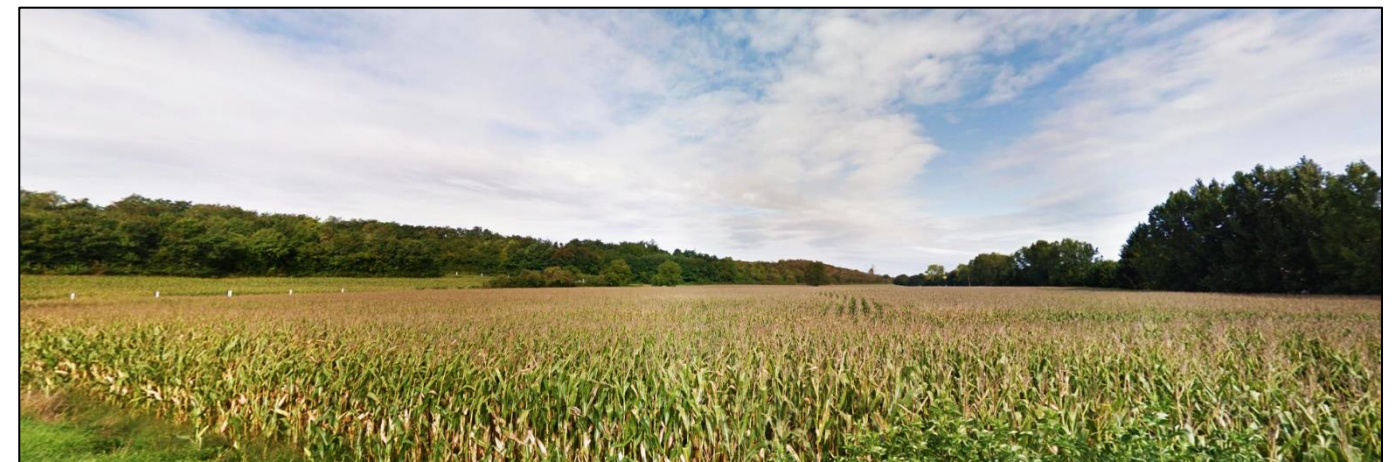


Figure 161 : Photographie du paysage vallonné et boisé présent au sud-est du site d'étude  
(Source : Google Street View)

Globalement, un territoire composé de vallonnements à la faible amplitude est défavorable à une visibilité du site d'étude à mesure que l'observateur s'en éloigne. En effet, l'observateur a peu d'occasions de prendre de la hauteur et de dominer le paysage s'offrant à lui. Son champ de visibilité a donc tendance à se limiter au premier obstacle visuel rencontré, comme une haie ou une zone bâtie par exemple.

Les variations notables d'altitude traduites par la carte peuvent également être défavorables à l'appréciation du site d'étude. Ce dernier peut se retrouver isolé des éléments extérieurs par les mouvements topographiques. Mais suivant sa configuration, et celle de ses alentours, le site d'étude peut également être visible depuis plusieurs points, qui doivent être identifiés suite au travail de terrain.

Ainsi, les paysages semblent s'inscrire sur un territoire de plaine, indiquant une faible variation d'altitude de manière générale sur l'ensemble des aires d'étude.

Cependant, rappelons que la topographie n'est pas le seul facteur déterminant qui favorise la visibilité d'un site depuis un lieu donné. En effet, l'analyse de l'occupation des sols d'un territoire est aussi importante, car elle déterminera la position des éléments faisant office d'obstacles visuels (zones boisées, urbanisées ...).

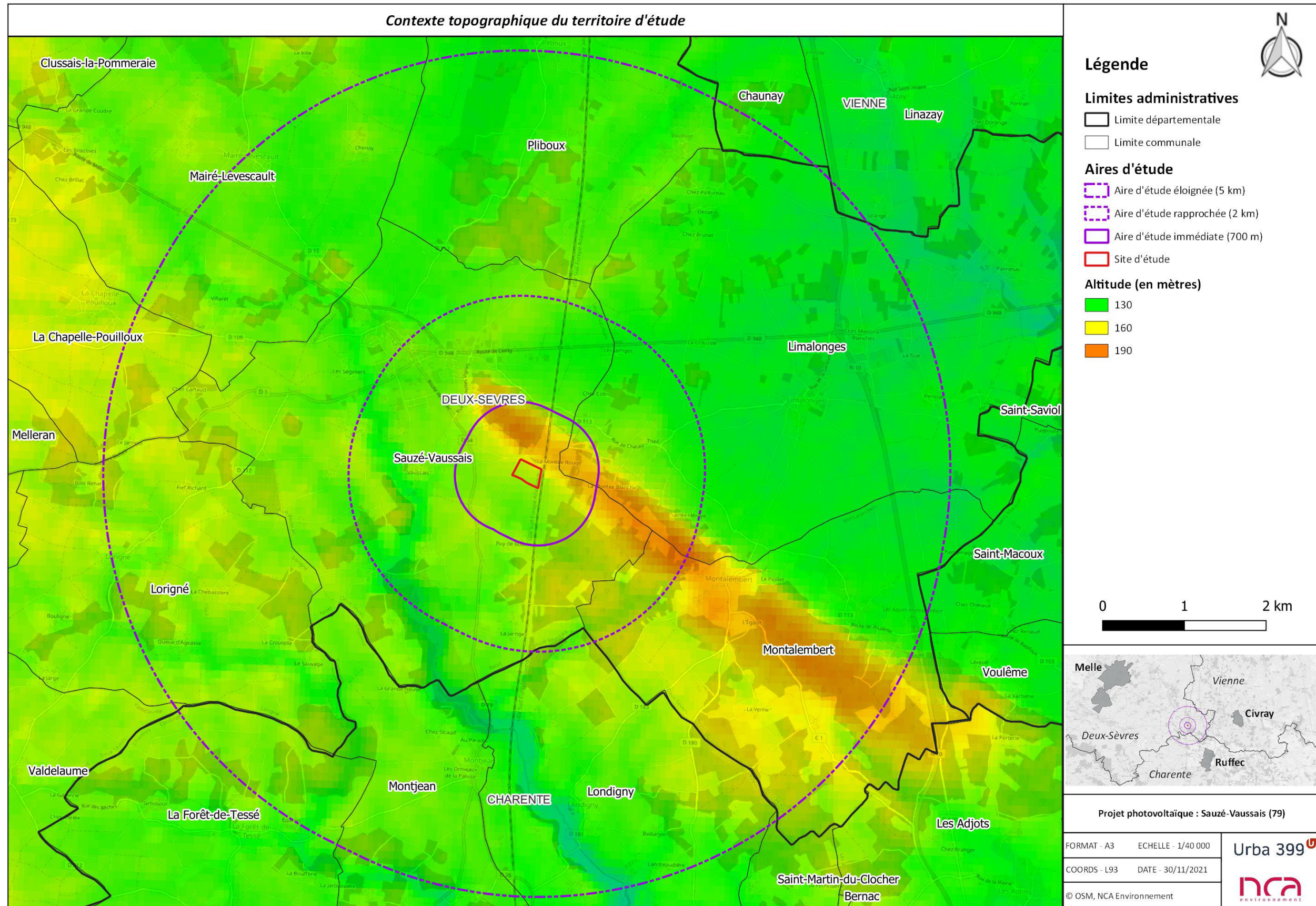


Figure 162 : Composition topographique du territoire d'étude

## V. 2. 5. Le contexte paysager

Tous les éléments vus précédemment expliquent le contexte paysager dans lequel s'inscrit aujourd'hui le site d'étude de Sauzé-Vaussais. L'Atlas des Paysages a recensé les différents secteurs paysagers et unités paysagères qui composent le territoire du département des Deux-Sèvres. Les paysages sont organisés sous forme de secteurs paysagers, représentés sur la Figure 164. Le site d'étude appartient exclusivement à un secteur paysager principal : *les Plaines du Haut-Poitou*.

Dans ce vaste secteur paysager occupant l'intégralité du territoire d'étude, il est important de souligner la cohabitation de deux sous-secteurs : les plaines céréalières aux paysages ouverts à l'ouest (terres fertiles) et les plaines vallonnées boisées des terres de brandes caractéristiques de l'est du Poitou (terres pauvres). Ces dernières se prolongeant dans des paysages remarquables (buttes et étangs) au sein du Parc naturel régional de la Brenne, en bordure est du territoire régional.

Le secteur paysager des plaines du Haut-Poitou se caractérise par un relief faiblement ondulé, sur lequel la matrice agricole déploie une mosaïque de cultures intensives (céréales, maïs, tournesol, colza et légumineuses), où la présence de l'arbre et de la haie devient de moins en moins prégnante.

Au sein de ce grand paysage plutôt frappé d'horizontalité, les vallées et vallons entaillent la couverture calcaire (coiffée de dépôt argileux par endroit) et créent des événements paysagers remarquables. Ces paysages en creux, le long des cours d'eaux sont remarquables notamment dans la traversée de Poitiers où les falaises de la vallée du Clain caractérisent la ville. Les exemples de cette adaptation au relief et à l'hydrographie s'illustrent également sur la boucle de la Charente, de la Vienne, de la Gartempe, de l'Anglin et de la Creuse.



Figure 163 : Photographie d'un paysage observable depuis le secteur paysager des Plaines du Haut-Poitou  
(Source : Google Street View)

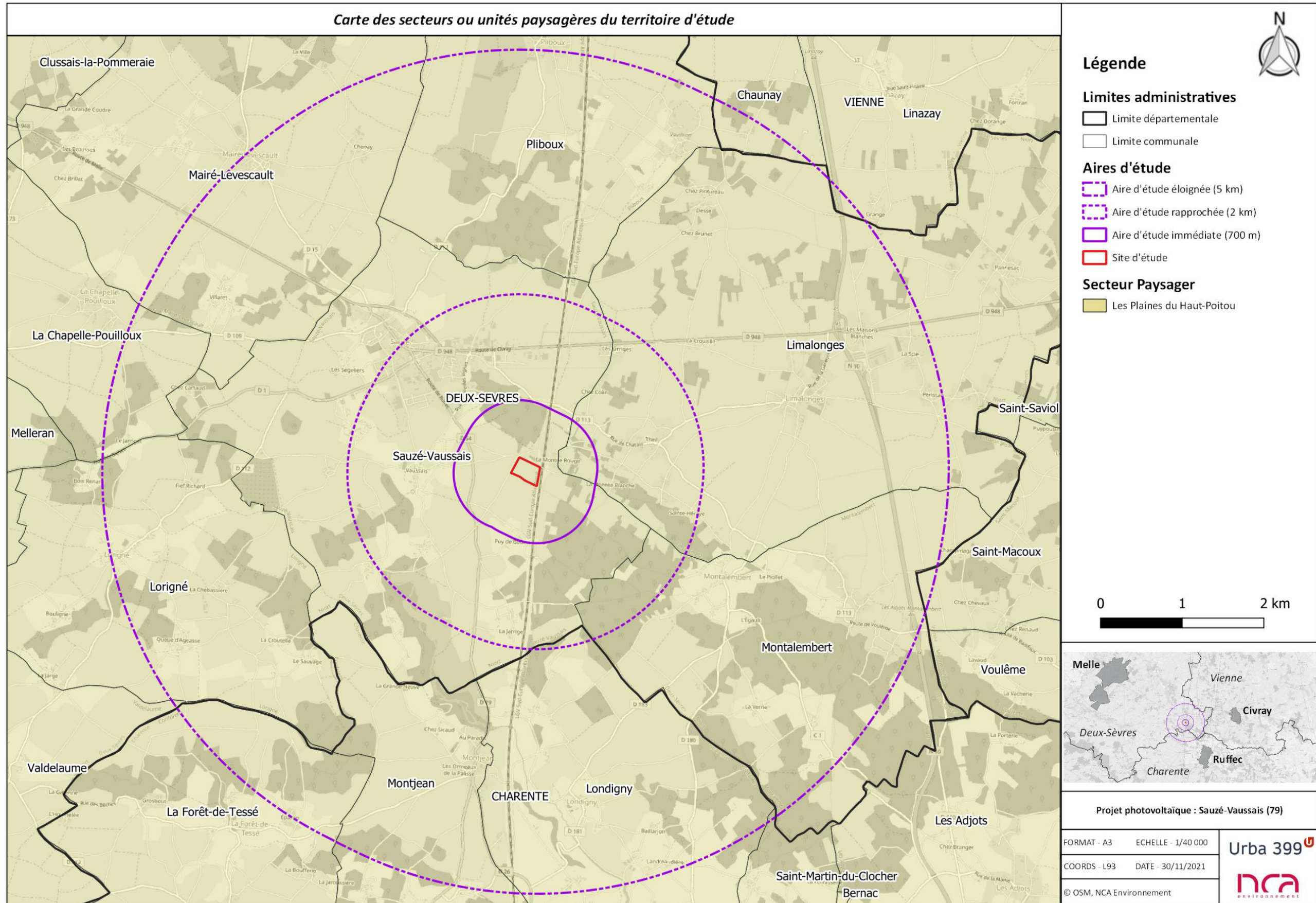


Figure 164 : Carte des secteurs paysagers des aires d'étude

### V. 3. Analyse paysagère des aires d'étude éloignée et rapprochée

#### V. 3. 1. Influence de la topographie sur les vues et l'ambiance paysagère

La Figure 165 illustre la topographie du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Le relief a une grande influence sur notre vision et notre perception du paysage, puisqu'il est en partie responsable des différentes vues que l'observateur sera amené à rencontrer. Rappelons que le territoire d'étude s'inscrit sur le secteur paysager des *Plaines du Haut-Poitou*. Elles présentent des caractéristiques topographiques qui lui sont propres.

A la lecture du profil altimétrique d'est en ouest présent ci-dessous, on peut observer que les principales variations d'altitude sont présentes sur la majeure partie ouest du territoire d'étude. Cela se traduit par la présence du ruisseau de la Péruse et de sa petite vallée, procurant les mouvements topographiques les plus remarquables au sein de l'aire d'étude. On retrouve également les parties les plus boisées, sur un axe nord-ouest/sud-est. Le second profil altimétrique se dessine vers l'est, à partir de la RD 113 visible sur la coupe topographique. Le relief est plus bas, plus plat et s'uniformise pour laisser place aux cultures ainsi qu'à la présence de l'axe viaire le plus important, à savoir la RN 10 en limite de l'AEE.

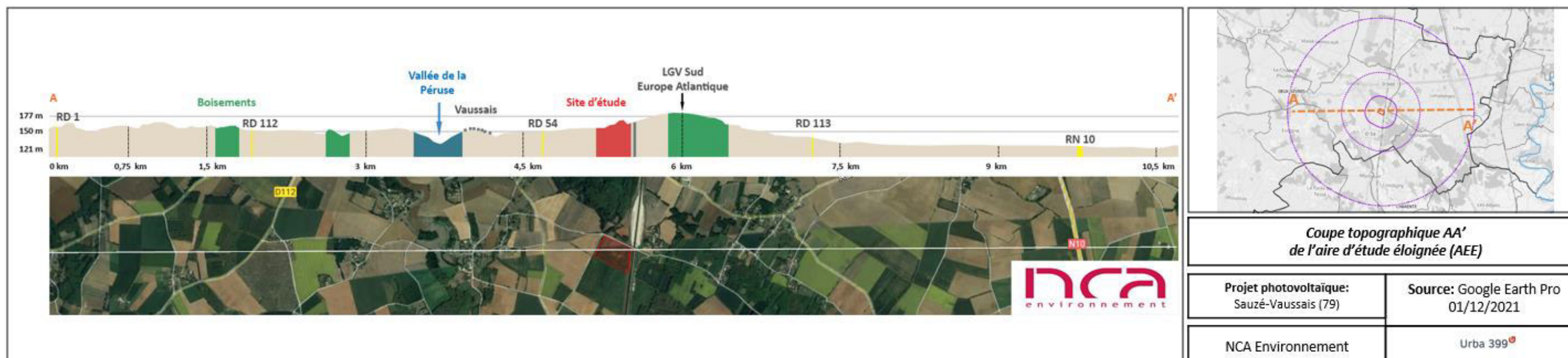


Figure 165 : Profil altimétrique du territoire d'étude  
(Source : NCA Environnement)



Lors du parcours du territoire d'étude, le premier profil topographique qui se dessine se traduit par la présence d'un relief doux et plat. Il occupe la moitié nord-est du territoire d'étude et se compose essentiellement de plaines cultivées. De multiples boisements et sujets arborés isolés viennent rompre, sur l'horizon, cette monotonie agraire. De nombreux chemins agricoles et voies communales viennent desservir ces vastes parcelles agricoles. A plusieurs reprises, l'observateur rencontre des paysages ouverts offrant de larges vues sur les environs, et permettant à l'œil humain d'avoir une visibilité sur plusieurs centaines de mètres. Ce type de topographie peut être favorable à une visibilité du site d'étude, essentiellement à l'approche de celui-ci.



Figure 166 : Photographie d'un champ de visibilité profond d'un paysage de plaines cultivées  
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'identité topographique et paysagère du territoire d'étude s'établit également dans la moitié sud-ouest, autour du ruisseau de la Péruse qui la traverse. Sur la coupe topographique en page précédente, cela se traduit par les changements les plus remarquables de niveaux. Plus l'observateur se rapproche du cours d'eau, plus il perd en altitude et inversement en s'en éloignant. Régulièrement, il traverse donc des paysages encaissés propres à la présence de la petite vallée. Ce caractère topographique est défavorable à une appréciation du site d'étude, car l'observateur est isolé des éléments qui composent son environnement extérieur.



Figure 167 : Photographie illustrant la vallée de la Péruse  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Une grande partie du territoire se compose d'un relief collinéen proposant à l'observateur une lecture du paysage délicatement mouvementée. Avec la présence des vastes terres arables, fraîchement retournées, cela donne matière à une lecture d'une mer de terre légèrement ondulée et captivante.



Figure 168 : Photographie d'un aperçu du paysage collinéen présent dans les aires d'étude du projet  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 3. 2. L'influence de l'occupation du sol sur les vues et l'ambiance paysagère

L'occupation des sols d'un territoire d'étude est le deuxième élément justifiant l'ambiance paysagère dans laquelle l'observateur se trouve. Tout comme le relief, les éléments habillant un territoire sont responsables de la profondeur d'une vue donnant sur celui-ci. La carte en page suivante représente la couverture du sol du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, que nous pourrions qualifier de structure paysagère. Les principales d'entre elles seront décrites par la suite, et mettent en évidence le caractère majoritairement rural du territoire d'étude.

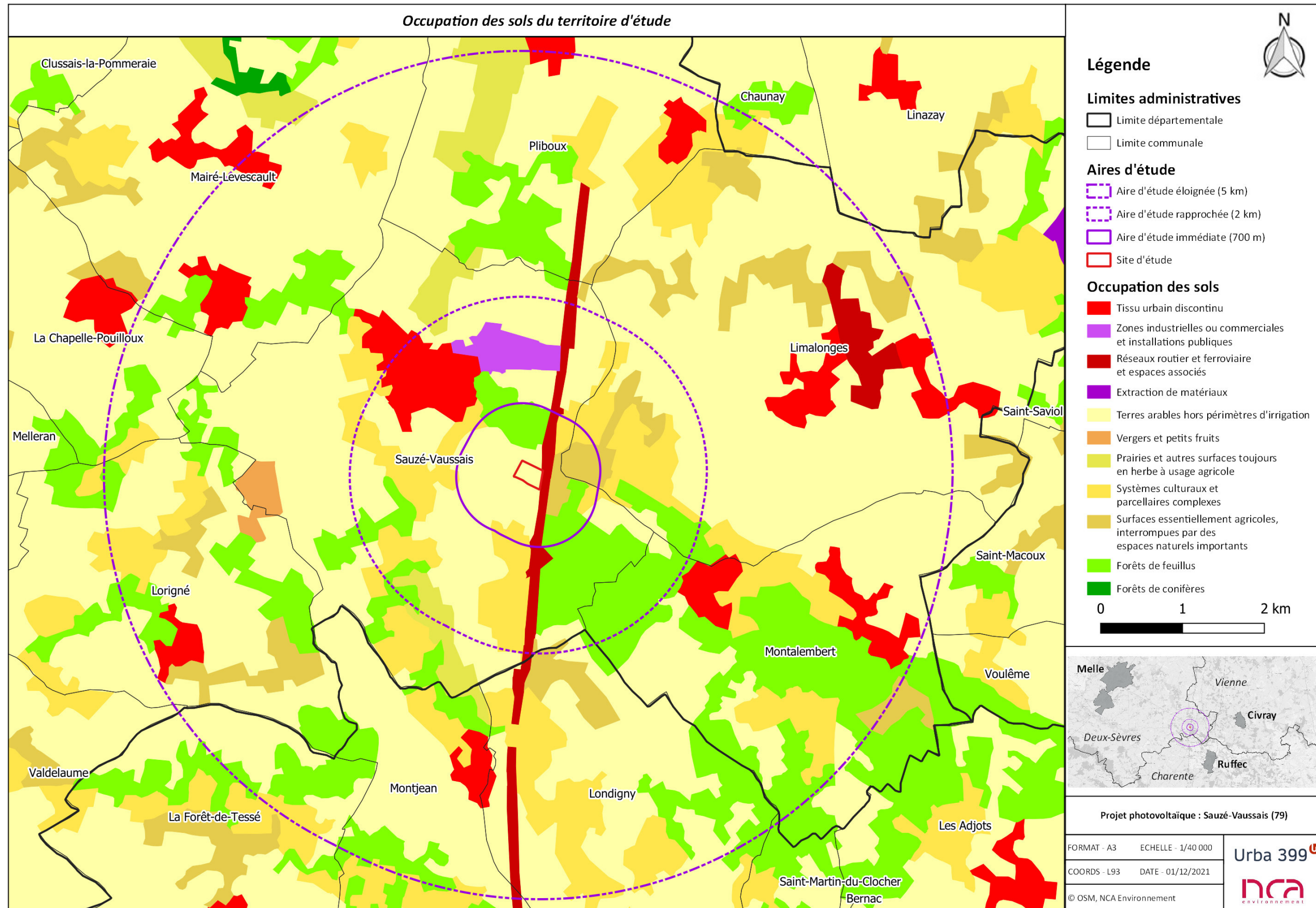


Figure 169 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

### V. 3. 2. 1. Les terres arables

Les terres arables sont fortement présentes dans l'occupation des sols de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de terres pouvant être cultivées ou labourées, comprenant les terrains en jachère, les cultures et les prairies artificielles. Leurs surfaces s'étendent généralement sur de nombreux hectares, et peuvent être dépourvues d'obstacles visuels. Dans le cas de l'étude, quelques bosquets, haies bocagères et sujets arborés isolés viennent briser cette uniformité visuelle. En règle générale, les paysages incluant des terres arables peuvent être monotones s'ils ne présentent pas des éléments de paysage faisant office de points focaux pour l'observateur. Mais dans ce cas d'étude, bien que les terres arables s'inscrivent sur une topographie majoritairement plane, celle-ci devient parfois collinéenne. Les surfaces cultivées font partie d'un paysage semi-ouvert, où la strate arborée brise la monotonie de ce type d'occupation des sols sur l'horizon.



Figure 170 : Photographie d'une vaste terre arable avec présence de boisements en arrière-plan  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 3. 2. 2. Les forêts (essentiellement composées de feuillus)

Bien implantée au sein du territoire, la forêt fait partie intégrante de l'identité du paysage sur un axe nord-ouest/sud-est. A la lecture de cette carte, nous pouvons voir que les forêts (en vert), composées principalement de feuillus, ponctuent le territoire au sud-est, au centre et l'ouest. Elles ajoutent du volume et de la texture aux paysages. Les forêts constituent des masques visuels permanents, limitant la profondeur des paysages rencontrés par l'observateur et masquant de nombreux éléments de paysage.



Figure 171 : Photographie d'un bois présent au niveau de la vallée de la Péruse  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 3. 2. 3. Les systèmes et parcellaires cultureux complexes

La carte d'occupation des sols indique que d'autres types de surfaces agricoles sont présentes, mais minoritaires dans la composition du territoire d'étude. Les systèmes cultureux et les parcellaires complexes traduisent la présence de zones cultivées. La couverture du sol qu'elles proposent s'apparente à celle des terres arables, mais les cultures qui s'y implantent sont différentes. La monotonie de leur surface est brisée par la strate arborée et bocagère présente en arrière-plan, qui limite fortement la profondeur des paysages que présente ce type d'occupation du sol.



Figure 172 : Photographie présentant une surface cultivée contenue par des haies bocagères et un bois  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 3. 2. 4. Les tissus urbains discontinus

Les tissus urbains représentent les centres-bourgs des communes et villages rencontrés dans les aires d'étude éloignée et rapprochée. Ils sont ponctuellement présents dans le parcours de ces aires d'étude, et sont remarquables dans les paysages du territoire d'étude. Il se regroupe plutôt dans les villages et les hameaux. Lors du parcours de ces deux aires d'étude, l'observateur est amené à en rencontrer. Ces quelques villages rythment sa visite. Au cœur des centres-bourgs et des hameaux, la hauteur et la densité du bâti rendent parfois l'appréciation du paysage lointain difficile. Au même titre que les forêts, les surfaces bâties représentent des masques visuels permanents dans un paysage, selon la position de l'observateur.



Figure 173 : Photographie de la commune de Limalonges, constituant l'un des plus importants tissus bâtis du territoire d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 3. 2. 5. La dimension industrielle

Sur la carte d'occupation des sols, elle se traduit par la présence d'une zone industrielle au nord de l'AER et par la traversée de la LGV sur l'ensemble des aires d'étude, du nord au sud. Ces éléments artificialisent les paysages et urbanisent ponctuellement les champs de visibilité à dominante rurale. Le parcours des aires d'étude éloignée et rapprochée présente également des éoliennes qui accentuent cette dimension en proposant des paysages momentanément énergétiques.



Figure 174 : Photographie d'un paysage présentant la LGV et des éoliennes  
(Crédit photo : NCA Environnement)

La LGV, dont la linéarité est remarquable sur la carte d'occupation des sols, est finalement dissimulée dans les paysages par sa position encaissée. Elle est essentiellement remarquable lors de l'emprunt des ponts qui permettent de la franchir et qui ouvrent nettement les paysages en suivant la perspective de la voie ferrée.

### V. 3. 3. La prise en compte du patrimoine protégé

Le contexte élargi du territoire d'étude a mis en évidence la composition de son patrimoine protégé (Figure 159). Lors de la réalisation de la campagne de terrain, une attention toute particulière a été portée à ces éléments, afin de s'assurer que le projet de centrale photovoltaïque au sol de Sauzé-Vaussais ne porte pas atteinte à leur valeur patrimoniale. Pour rappel, le patrimoine protégé du territoire d'étude se compose exclusivement de trois monuments historiques.

L'ensemble du patrimoine protégé du territoire d'étude a été prospecté afin de déterminer s'il existe un lien visuel possible entre l'élément en question et le site d'étude de Sauzé-Vaussais.

Pour les raisons suivantes, nous pouvons affirmer que les monuments historiques référencés dans le territoire d'étude sont visuellement isolés du site d'étude :

- Topographie défavorable à une appréciation du site d'étude ;
- Orientation du monument historique ne permettant pas à l'observateur de profiter de vues dégagées en direction du site d'étude ;
- Présence de la strate arborée, ne permettant pas à l'observateur d'apprécier le site d'étude ;
- Présence de bâti, faisant office de masque visuel permanent.

Ces affirmations sont mises en évidence par la suite, pour chacun des monuments historiques référencés. Les éléments suivants sont alors précisés :

- Nom et localisation du monument historique ;
- Localisation des prises de vue ;
- Direction du site d'étude ;
- Photographie du monument ;
- Photographie du paysage visible en direction du site d'étude, depuis le monument ;
- Année de classement/d'inscription aux monuments historiques ;
- Distance du site d'étude ;
- Élément favorable/défavorable à une visibilité du site d'étude.

V. 3. 3. 1. Ancienne Maison, à Limalonges

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.

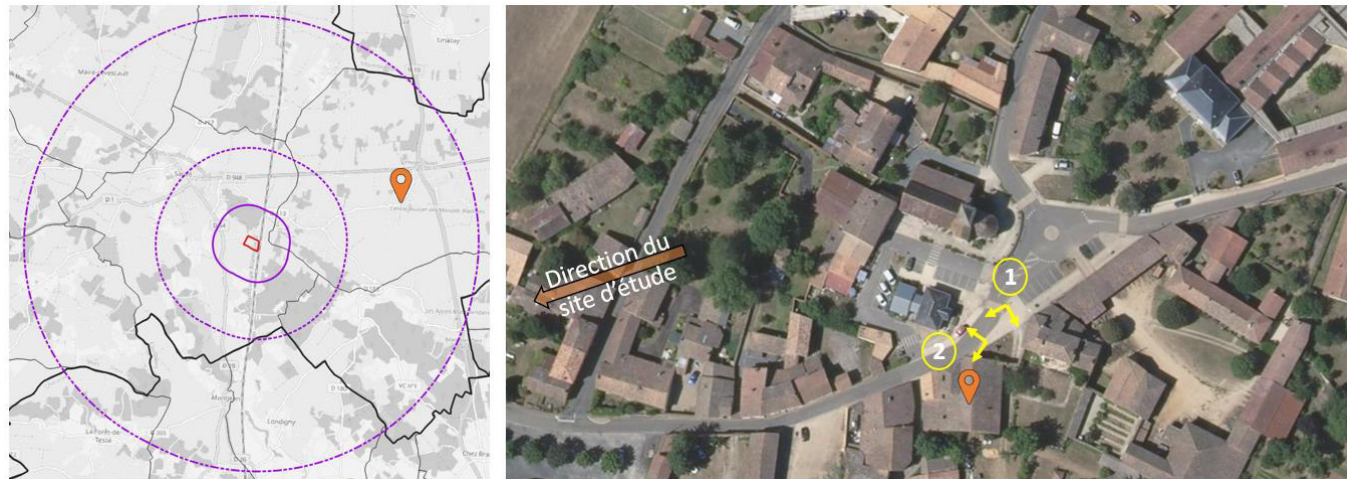


Figure 175 : Localisation de l'Ancienne Maison et des prises de vue

V. 3. 3. 2. Eglise Saint-Jean-Baptiste, à Limalonges

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que la photographie présentée par la suite.

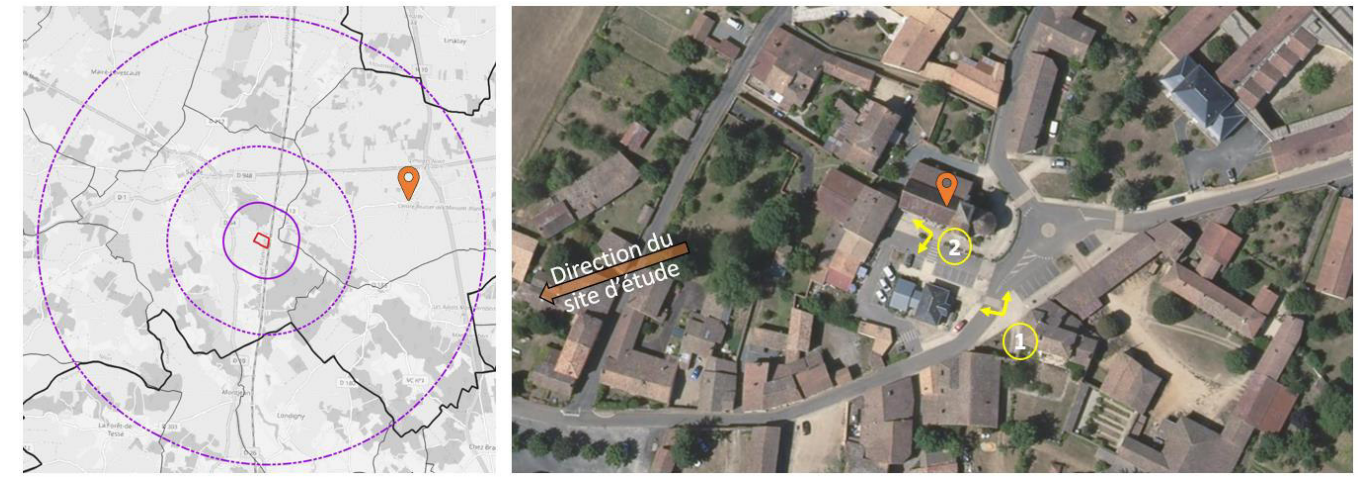


Figure 177 : Localisation de l'église Saint-Jean-Baptiste et des prises de vue



Figure 176 : Prise de vue 1 - Photographie de la façade de l'Ancienne Maison / Prise de vue 2 : Photographie du paysage visible depuis les abords de l'Ancienne Maison, en direction du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 178 : Prise de vue 1 - Photographie de l'église Saint-Jean-Baptiste / Prise de vue 2 : Photographie du paysage visible depuis les abords de l'église Saint-Jean-Baptiste, en direction du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Inscrite depuis 1967	3,3 km	Tissu bâti	Non	<b>Nul</b>

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Classée depuis 1975	3,3 km	Tissu bâti	Non	<b>Nul</b>

V. 3. 3. 3. Eglise Saint-Junien-de-Vaussais, à Sauzé-Vaussais

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 179 : Localisation de l'église Saint-Junien-de-Vaussais et des prises de vue



Figure 180 : Prise de vue 1 - Photographie zoomée de l'église Saint-Junien-de-Vaussais / Prise de vue 2 - Photographie du paysage visible depuis les abords de l'église Saint-Junien-de-Vaussais, en direction du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance du site d'étude	Obstacle(s) visuel(s) en direction du site d'étude	Visibilité du site d'étude	Enjeu
Classée depuis 1907	1,2 km	Tissu bâti	Non	<b>Nul</b>

V. 3. 4. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux des aires d'étude éloignée et rapprochée

**Analyse des enjeux**

La topographie ondulée générale du territoire ainsi que son caractère boisé et bocager sont défavorables à une visibilité du site d'étude au-delà de 700 m. Il n'y a aucune possibilité pour que les paysages précédemment décrits permettent de voir le site d'étude de Sauzé-Vaussais depuis l'AER et aucun depuis l'AEE.

Pour les éléments du patrimoine protégé référencés, la distance qui les sépare du site d'étude ainsi que la composition de l'environnement dans lequel ils s'implantent ne permettent pas à l'observateur d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet depuis leurs seuils.

L'enjeu paysager et patrimonial concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est négligeable.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

## V. 4. Analyse de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate, représentée par un cercle de rayon de 700 m autour du site d'étude, inclut différents éléments ayant une influence sur la manière dont le paysage est perçu. Il est essentiel d'analyser ce périmètre, car en identifiant correctement les composantes paysagères de cette zone, il sera possible de déterminer ses forces et ses faiblesses concernant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol. Aussi, les localisations des points de vue susceptibles d'inclure le site d'étude pourront plus facilement être déterminées.

La nature des surfaces végétalisées et bâties, les limites visuelles, et la nature des accès vont donc être mises en évidence. L'ensemble des informations suivantes est synthétisé sur la Figure 197.

### V. 4. 1. Le relief

Le site d'étude se trouve sur une portion du territoire présentant des variations d'altitude notables. En effet, la Figure 181 indique que les niveaux qui composent l'AEI varient de 152 m à 183 m. Cela se justifie par la proximité de la Péruse, présente direction sud-ouest au sein de l'AER, ainsi que par la présence du plateau boisé contenu au nord de l'AEI.

En effet, la carte montre que le site d'étude s'inscrit sur un terrain qui décline nettement vers le sud de l'AEI en s'éloignant des hauteurs du nord. Ce type de topographie est essentiellement favorable à une visibilité du site d'étude depuis ses alentours proches. Autrement, les mouvements topographiques isolent rapidement la zone de projet dans son environnement.

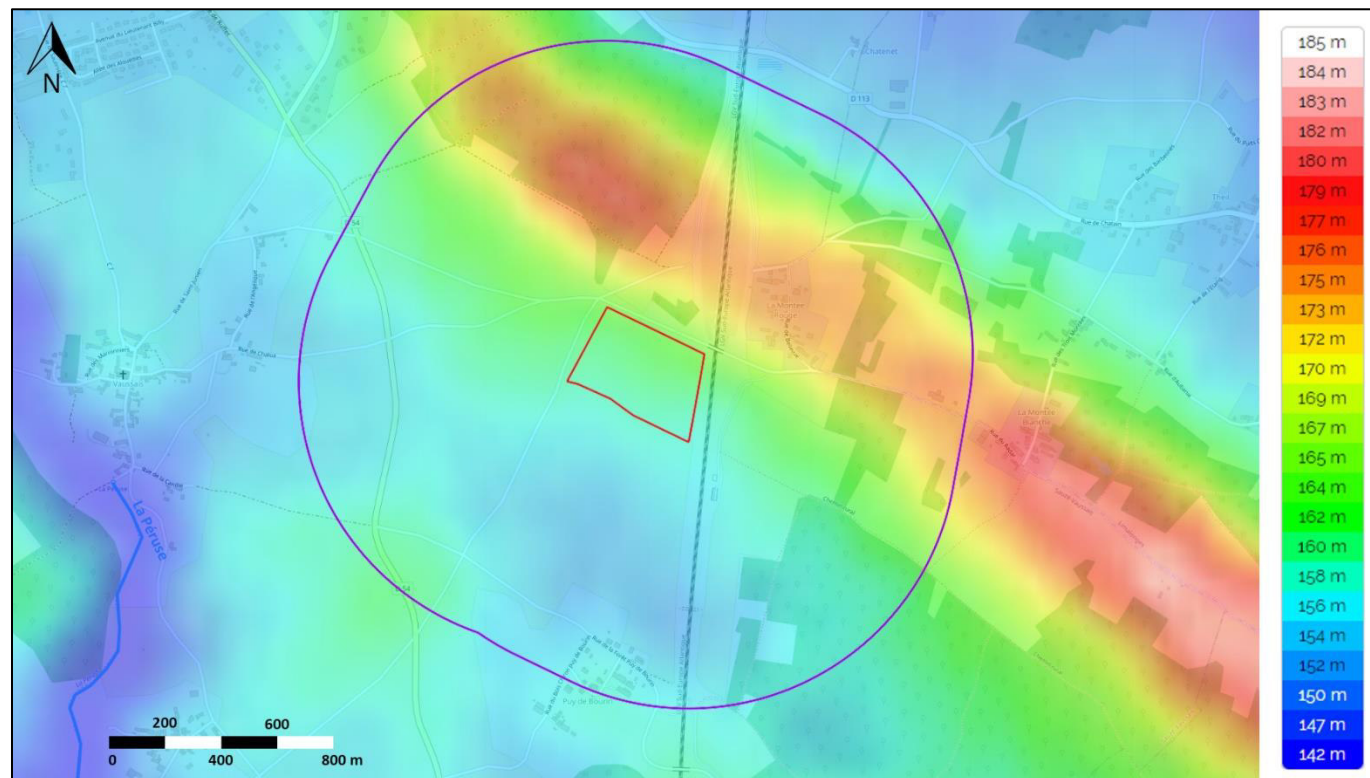


Figure 181 : Carte de la topographie de l'aire d'étude immédiate  
(Source : [topographic-map.com](http://topographic-map.com))



Figure 182 : Photographie d'un paysage de plaines cultivées avec de légères collines  
(Source : Google Street View)

En se dirigeant vers le nord de l'AEI, l'observateur se rend sur les points d'altitude les plus élevés. Ces derniers se traduisent par la présence d'un sillon nord-ouest/sud-est formant un plateau boisé. Sur cet axe, l'observateur domine les plaines cultivées et peut apprécier une vue dégagée et lointaine sur le paysage alentour.



Figure 183 : Photographie d'un paysage ouvert sur les autres aires d'étude  
(Source : Google Street View)

Sur cette même localité, l'observateur peut également rencontrer des paysages contraints par la topographie. Dans ces cas, la profondeur des champs de visibilité est nettement réduite, ce qui est défavorable à l'appréciation du site d'étude.





Figure 184 : Photographie d'un paysage proposant un jeu de collines soutenues  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 186 : Photographie d'un paysage en grande partie occupé par une terre cultivée  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 185 : Photographie des fortes pentes ascendantes menant au plateau boisé du nord de l'AEI  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 187 : Photographie de zones boisées visibles depuis le parcours de l'AEI  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Globalement, la topographie qui caractérise l'AEI est défavorable à une visibilité du site d'étude depuis le nord et l'est mais favorable à son appréciation depuis l'ouest, le sud et le nord-est.

#### V. 4. 2. La nature des surfaces végétalisées

L'aire d'étude immédiate est située dans un environnement dont le caractère est majoritairement rural avec une dimension industrielle. La carte d'occupation des sols présentée précédemment indique que les terres arables et les forêts de feuillus définissent en majorité l'identité paysagère de l'AEI. Ainsi, les cultures occupent une place importante de ce territoire, et offrent à l'observateur des paysages généralement ouverts. L'absence d'obstacle visuel lui permet d'apprécier globalement le territoire qui l'entoure. Ce type d'occupation du sol est favorable à une visibilité du site d'étude.

#### V. 4. 3. La nature des surfaces urbanisées

Les surfaces bâties de l'AEI sont de faibles densités et en nombre limité. On ne trouve pas de tissu bâti important discontinu, mais bel et bien de petits hameaux isolés comme la Montée Rouge, le Puy de Bourin et une portion de la Montée Blanche. Seuls les résidents du hameau dit la Montée Rouge et du Puy de Bourin entretiendront une visibilité avec ce dernier. Malgré tout, la topographie et le périmètre boisé du site d'étude limitent les vues potentielles pour celui de la Montée Blanche.



Figure 188 : Photographie du hameau de la Montée Rouge, présent au nord-est de l'AEI  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 190 : Photographie du remblai lié au passage de la LGV Sud Europe Atlantique  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les limites visuelles

Les limites visuelles de l'AEI organisent le territoire en séparant les surfaces ayant différentes fonctions. Elles permettent de donner de la matière au paysage, en lui apportant de la perspective ou du volume. Ici, les limites sont principalement marquées par les changements de cultures qui soulignent les différentes parcelles, par les strates arborée et arbustive ainsi que par la LGV Sud Europe Atlantique qui est souligné par un épais remblai. Les haies bocagères et espaces boisés permettent de délimiter efficacement les espaces entre eux, et apportent du volume aux paysages.



Figure 189 : Photographie de strates boisées et bocagères limitant les perceptions  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 191 : Photographie des vallonnements présents au nord et limitant les perceptions  
(Crédit photo : NCA Environnement)

**V. 4. 4. La nature des accès**

L'analyse de la nature des accès à cette échelle est indispensable, afin de connaître le type et la fréquence des usagers qui seront amenés à emprunter les voies se trouvant à proximité du site d'étude. De plus, effectuer un état des lieux des accès permet de concevoir le projet de centrale photovoltaïque au sol en prenant en compte les voies déjà existantes, ce qui permettra de décider s'il est nécessaire d'en créer des nouvelles, ou d'en renforcer certaines.

L'aire d'étude immédiate est traversée, dans sa partie ouest, par la RD 54. Cet axe routier est le plus important et passant dans le parcours des locaux. Elle permet de desservir les différents hameaux en y rattachant plusieurs voies communales. Elle reste visible dans le parcours de l'AEI puisque son tracé reste dégagé.



Figure 192 : Photographie la RD 54 présente à l'ouest de l'AEI  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 194 : Photographie du chemin enherbé qui traverse les deux portions du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Autrement, plusieurs voies communales et chemins agricoles viennent ponctuer l'AEI. Il faut noter la présence de la boucle de randonnée locale « Le circuit de Theil, les Trois Montées et Montalembert » au niveau du hameau de la Montée Rouge. Cependant, ce circuit de randonnée reste contenu dans la partie est de l'AEI. Elle ne possède donc pas d'interaction visuelle avec le site d'étude.

Actuellement, il est aisé de se rapprocher du site d'étude en empruntant les voies de circulation existantes.

#### V. 4.5. La dimension industrielle des paysages de l'AEI

Ce caractère est souligné, en grande partie, du nord au sud par le tracé de la LGV Sud Europe Atlantique. Elle se manifeste par son remblai imposant, par les postes de livraison d'électricité et par le bruit occasionné lors du passage des trains à grande vitesse.



Figure 193 : Photographie d'une voie communale desservant les hameaux présents dans l'AEI  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 195 : Photographie de la LGV Sud Europe Atlantique traversant l'AEI du nord au sud  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Des éoliennes sont également perceptibles depuis l'AEI mais non présentes sur son emprise. Elles participent également à une industrialisation du paysage.



Figure 196 : Photographie d'éoliennes sur l'horizon depuis l'AEI  
(Crédit photo : NCA Environnement)

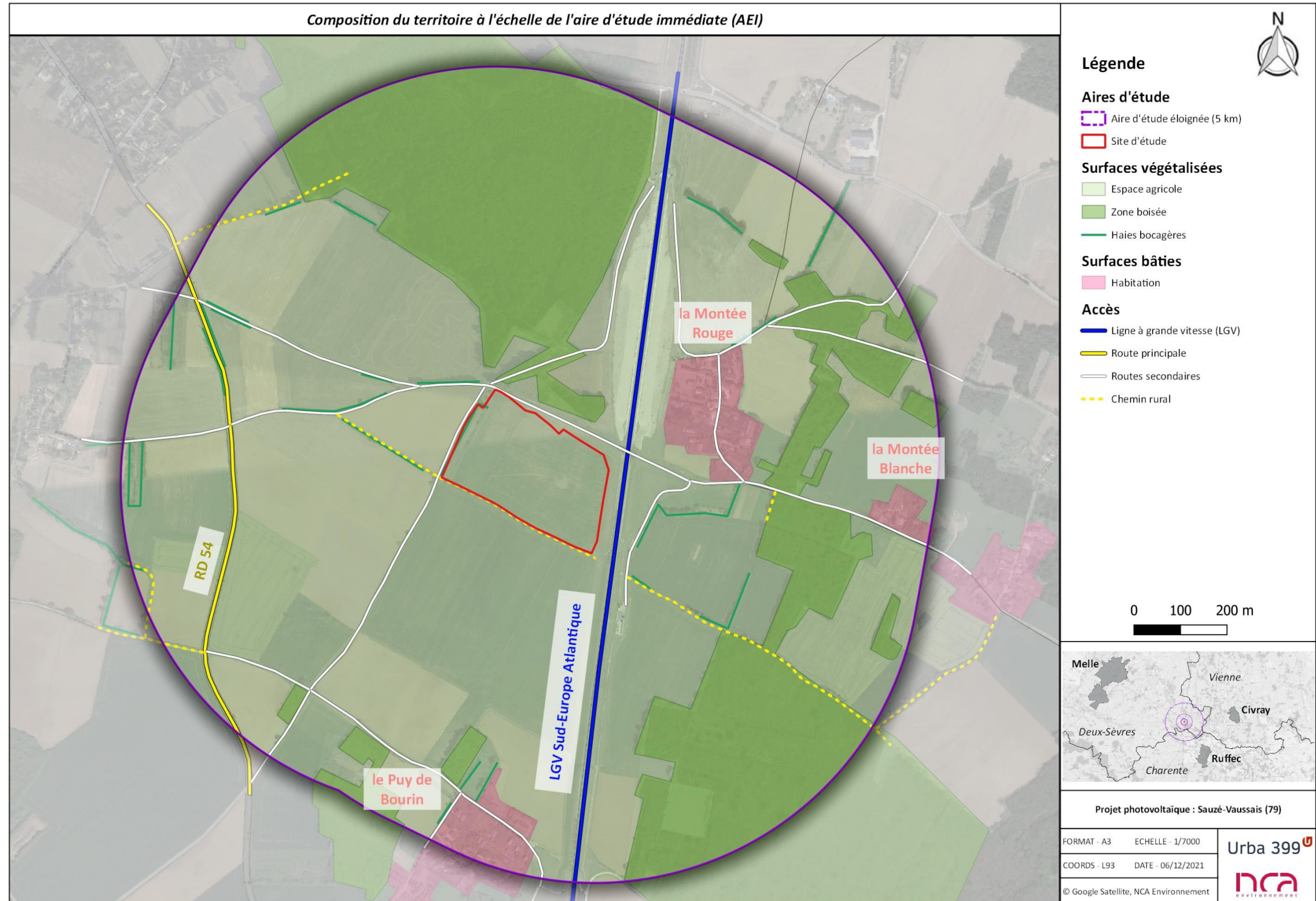


Figure 197 : Carte de la composition de l'aire d'étude immédiate

#### V. 4. 6. Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers concernant l'aire d'étude immédiate du projet

##### Analyse des enjeux

*Aucun élément du patrimoine protégé n'a été référencé sur cette aire d'étude, l'enjeu patrimonial la concernant est donc nul.*

*L'analyse précédemment effectuée de l'AEI a mis en évidence plusieurs caractéristiques qui sont favorables à une visibilité du site d'étude, essentiellement depuis le sud, l'ouest et le nord-est de l'aire d'étude.*

*En effet, cette portion de l'AEI présente des points d'altitude élevée, qui place l'observateur sur les pentes ou hauteurs du plateau boisé présent au nord de l'AEI. Affleurant le bas du plateau, le site d'étude se trouve légèrement rehaussé par rapport aux plaines cultivées présentes au sud ainsi qu'à l'ouest.*

*Concernant les axes viaires présents, on note la présence de la RD 54 à l'ouest de l'AEI. Il s'agit de la voie la plus importante de l'AEI. Le site semble peu perceptible depuis ce dernier. Deux voies communales longent le site d'étude. Ce dernier sera visible lors de leurs traversées.*

*D'autres éléments, régulièrement rencontrés lors du parcours de l'AEI, réduisent les possibilités de percevoir le site d'étude. Il s'agit de bois et de haies bocagères, qui permettent de fermer certains paysages.*

*Les zones d'habitations, représentées uniquement par des hameaux, sont relativement proches du site d'étude. Le hameau de la Montée Rouge et celui du Puy de Bourin, le premier situé en position haute au nord-est et le second au sud, entretiennent des visibilités avec le site d'étude. Le dernier, celui de la montée Blanche, est isolé par les boisements et par la topographie.*

*Ainsi, il est possible d'apercevoir le site d'étude à plusieurs reprises lors du parcours de l'AEI. Cependant, à mesure que l'observateur s'éloigne du site d'étude, la place de celui-ci dans le paysage et de plus en plus petite, et il devient parfois difficilement perceptible.*

*En s'éloignant du site d'étude, l'observateur n'a plus la possibilité de l'apercevoir. Cela est dû aux mouvements topographiques présents autour du site d'étude, ainsi qu'à la présence de la strate boisée et bocagère qui marque l'identité de l'AEI.*

*Pour ces raisons, l'enjeu paysager et patrimonial concernant l'aire d'étude immédiate est modéré.*

Négligeable	Très faible	Faible	<b>Modéré</b>	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	---------------	------	-----------

## V. 5. Composition du site d'étude

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition du site d'étude, car c'est sur celui-ci que va se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace, ainsi que de repérer la nature de ses accès et de ses limites. Ces dernières détermineront en partie d'où pourra être visible le projet, si elles sont assimilées à des obstacles visuels. L'ensemble des éléments décrits par la suite est représenté sur la Figure 213.

### V. 5. 1. Nature du site d'étude

Le site d'étude se compose d'une parcelle agricole de 7 hectares. Il possède une forme rectangulaire avec des ondulations collinéennes descendantes en direction du sud. Le site ne possède aucun élément particulier compris à l'intérieur de ses limites. Il est encadré de toute part avec au nord et à l'ouest le passage de deux voies communales, un chemin agricole au sud ainsi que la présence de la LGV Sud Europe Atlantique à l'est.

L'ensemble du site d'étude a été parcouru, et ses spécificités ont été analysées.

Quelques mètres après l'entrée ouest du site d'étude, l'observateur perçoit, en direction du nord, la surface rase et légèrement ondulée de celui-ci. Le site d'étude est limité par la présence de la voie communale au nord ainsi que par les boisements marquant le plateau et les plus hautes altitudes recensés dans le territoire d'étude. On discerne également le pont enjambant la LGV Sud Europe Atlantique.



Figure 198 : Photographie depuis l'ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Depuis le nord du site d'étude, l'observateur entretient une vue dégagée avec le paysage proche. Il perçoit la haie bocagère longeant l'ouest du projet ainsi que la strate arborée sur l'horizon attenante au hameau du Puy de Bourrin.



Figure 199 : Photographie depuis la pointe nord-ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 200 : Photographie depuis la partie nord du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Depuis l'est du site d'étude, en direction de l'ouest, la vue est également dégagée en direction de Vaussais. Quelques sujets arborés et bocagers viennent cependant s'immiscer entre le tissu bâti au loin et le projet. On distingue sur l'horizon, en arrière de Vaussais, la présence de plusieurs éoliennes.



Figure 201 : Photographie depuis la partie est du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Depuis la pointe sud-est du projet, en direction du nord, l'observateur apprécie les mouvements collinéens façonnant le site d'étude. Les boisements perceptibles en arrière-plan traduisant la présence de l'étroit plateau boisé constituent le point topographique le plus élevé du territoire d'étude.



Figure 203 : Photographie depuis le sud du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

En direction de l'est, l'observateur distingue une trame de fond riche en éléments. Elle se compose en premier lieu de l'imposant talus qui introduit le tracé de la LGV Sud Europe Atlantique ainsi que du pont l'enjambant. Situé juste derrière, on discerne quelques habitations du hameau de la Montée Rouge. Enfin, direction pleine est, on retrouve les principaux boisements qui définissent en partie le territoire d'étude avec la présence du Bois des Touches.



Figure 202 : Photographie depuis la pointe sud-est du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 204 : Photographie depuis la pointe sud-ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les quelques éléments volumineux qui définissent le site d'étude se situent le long de sa limite ouest et sont représentés par d'anciens arbres fruitiers. Ces essences semblent traduire la présence d'un espace autrefois associé à un verger. Elles sont le prolongement d'une haie bocagère qui délimite la zone de projet. Par leur volume, ces éléments représentent l'intérêt paysager principal du site d'étude.





Figure 205 : Photographie de l'ancien verger et de la haie bocagère  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Globalement, le site d'étude est facilement identifiable et lisible compte tenu de l'absence d'éléments contenus dans son périmètre. Cependant, on remarquera la présence d'une haie bocagère sur son flanc ouest et de quelques sujets arborés au sud. Les vues restent pleinement ouvertes au sud et dans une moindre mesure à l'ouest. En revanche, elles sont davantage bloquées au nord et à l'est étant donné le relief, le caractère boisé et le talus de la LGV.

#### V. 5. 2. Les limites du site d'étude et les obstacles visuels

Le site d'étude est délimité de différentes manières. Certaines de ces limites sont nettes, lorsqu'elles sont représentées par des chemins ou par des haies. Ces dernières peuvent également occuper la fonction d'obstacles visuels. En plus d'avoir un intérêt écologique, elles permettent de compartimenter les parcelles et apportent une réelle structure au paysage. Rappelons qu'en règle générale, l'effet de masque visuel d'une haie est atténué en période hivernale, lors de la perte des feuilles.

Les limites sont facilement identifiables dans le cas du projet de Sauzé-Vaussais comme vu précédemment.

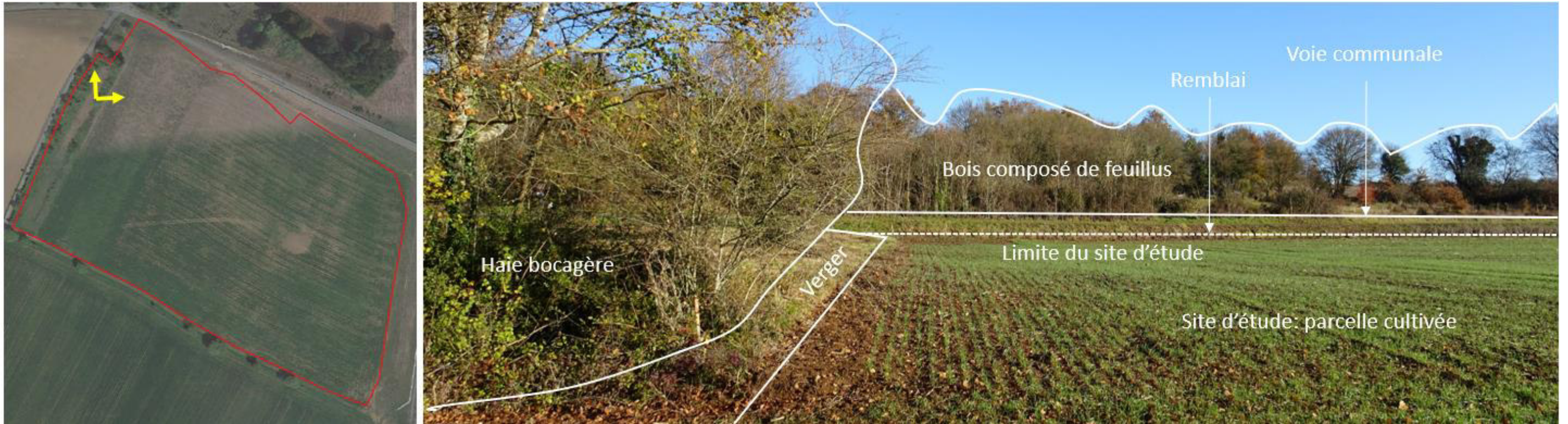


Figure 206 : Photographie des limites de la pointe nord-ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

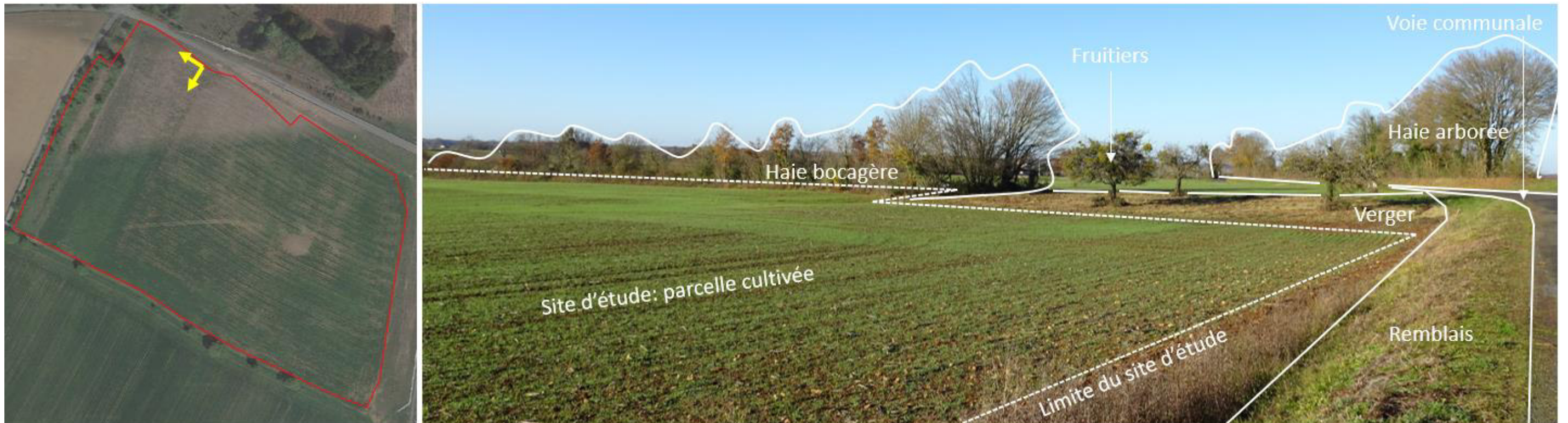


Figure 207 : Photographie de la limite ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

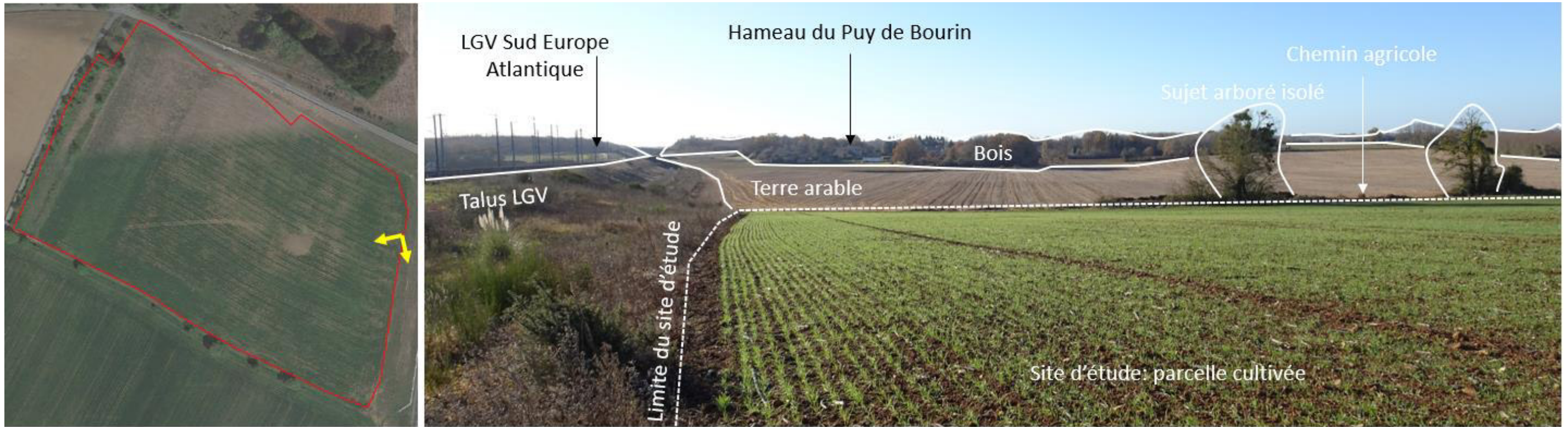


Figure 208 : Photographie de la limite de la pointe sud-est du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 209 : Photographie des limites sud et ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

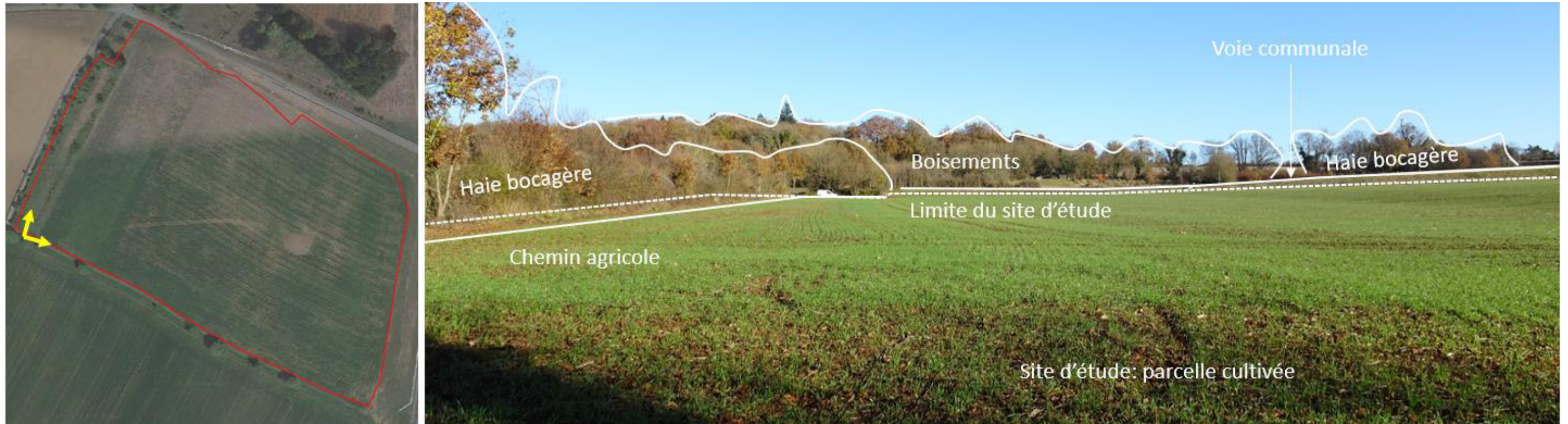


Figure 210 : Photographie des limites ouest et nord du site d'étude depuis la pointe sud-ouest  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 5. 3. Les accès au site d'étude

Il est possible de se rendre facilement au sein du site d'étude depuis l'entrée présente à l'ouest, desservie par la voie communale.



Figure 211 : Photographie de l'entrée ouest permettant de rentrer dans le site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Autrement, il est également possible d'accéder au site d'étude par l'impasse agricole (continuité du chemin rural n°14) accessible depuis la pointe sud-ouest du site d'étude, elle-même desservie par la voie communale longeant le projet sur son flanc ouest.



Figure 212 : Photographie de la seconde entrée accessible depuis la pointe sud-ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 213 : Carte de la composition du site d'étude

#### V. 5. 4. Synthèse des enjeux paysagers concernant le site d'étude

##### Analyse des enjeux

*Le site d'étude est simple dans sa constitution : il s'agit d'une parcelle cultivée rectangulaire d'une superficie de 7 hectares. L'ensemble de sa surface est essentiellement composé d'une terre arable. La monotonie de celle-ci est ponctuellement brisée par les sujets arborés et arbustifs qui composent la haie bocagère en bordure de site. Cette dernière est identifiée comme étant la principale sensibilité de la zone de projet.*

*Le site d'étude est encadré sur la totalité de ses côtés par des axes de circulations de natures et de tailles variées. Sur son flanc nord et ouest, il est longé par deux voies communales. Le sud est contenu par un chemin agricole et le côté est par le tracé de la LGV Sud Europe Atlantique.*

*On peut noter la présence de boisements limitrophes au site d'étude. La pointe nord-ouest est occupée par trois fruitiers, formant un petit verger qu'il serait également intéressant de conserver voire compléter afin de limiter les visibilités vers le site d'étude en direction de l'ouest.*

*Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant le site d'étude est faible.*

Négligeable	Très faible	<b>Faible</b>	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

## V. 6. Analyse des vues potentielles vers le site d'étude

Les contextes de toutes les aires d'étude ayant été analysés, nous avons pu déterminer les lieux d'où le site d'étude serait potentiellement visible. Après s'être rendu au pied des monuments historiques référencés, il est confirmé qu'aucune percée visuelle ne permet d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet de centrale photovoltaïque au sol depuis ces monuments.

A l'échelle du territoire d'étude, il n'existe que peu de possibilités d'apercevoir le site d'étude depuis l'environnement extérieur. Cela s'explique grâce aux faits suivants qui ont été mis en évidence précédemment :


- Topographie au nord défavorable à l'appréciation du site d'étude ;
- Faible présence de lieux de vie à proximité directe du site d'étude ;
- Présence de boisements et de haies bocagères, essentiellement présente à l'échelle des aires d'étude éloignées et rapprochées, défavorable à l'appréciation du site d'étude.

Cependant, il a été remarqué que le site d'étude est visible à plusieurs reprises depuis l'AEI. Les vues depuis lesquelles le site d'étude est partiellement visible sont présentées ci-dessous.

La force de l'enjeu est déterminée suivant l'évaluation de plusieurs critères :

- **La thématique traitée** : zone d'habitation, lieu de travail, axe routier ... Les sensibilités ne sont pas les mêmes suivant la thématique abordée ;
- **La distance entre le site d'étude et l'observateur** : plus elle sera grande, moins le site d'étude aura de chance d'être prégnant dans le paysage ;
- **La fréquentation du lieu** : plus le lieu sera fréquenté, plus le projet sera perçu par un public important ;
- **La qualité paysagère de la vue** ;
- **La proportion du site d'étude dans la vue** : celle-ci est en lien direct avec la distance entre le site d'étude et l'observateur.



	<b>Vue n°1 – Depuis la fin du pont enjambant la LGV ainsi que la voie communale longeant le site d'étude par le nord</b>				
	<b>Localisation : Voie communale, Sauzé-Vaussais</b>				
	Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Route secondaire	5 m	Faible	Bonne	Forte	



<b>Force de l'enjeu</b>	Négligeable	Très faible	Faible	<b>Modéré</b>	Fort	Très fort

**Vue n°2 – Depuis l'intersection de deux voies communales présente à l'est du site d'étude**



**Localisation** : Voie communale, Sauzé-Vaussais

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Route secondaire	170 m	Faible	Moyenne	Moyenne



**Force de l'enjeu**

Négligeable

Très faible

**Faible**

Modéré

Fort

Très fort

**Vue n°3 – Depuis les premières habitations du hameau de la Montée Haute**

**Localisation** : Hameau de la Montée Haute, Sauzé-Vaussais



Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Lieu de vie / Hameau	225 m	Faible	Moyenne	Très faible



**Force de l'enjeu**

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Vue n°4 – Depuis l'intersection de deux voies communales présente au sud-ouest du site d'étude				
<b>Localisation</b> : Intersection routière, Sauzé-Vaussais				
Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Route secondaire	540 m	Très faible	Moyenne	Faible



<b>Force de l'enjeu</b>	Négligeable	Très faible	<b>Faible</b>	Modéré	Fort	Très fort

**Vue n°5 – Depuis les abords des habitations du hameau du Puy de Bourin**



**Localisation** : Hameau du Puy de Bourin, Sauzé-Vaussais

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Lieu de vie / Hameau	600 m	Très faible	Faible	Moyenne



**Force de l'enjeu**

Négligeable	Très faible	Faible	<b>Modéré</b>	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	---------------	------	-----------

**Vue n°6 – Depuis les abords des habitations du hameau du Puy de Bourin**

**Localisation** : Hameau du Puy de Bourin, Sauzé-Vaussais



Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Lieu de vie / Hameau	700 m	Très faible	Moyenne	Faible



**Force de l'enjeu**

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Vue n°7 – Depuis la RD 54 au sud-ouest de l'AEI				
Localisation : RD 54, Sauzé-Vaussais				
Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Route principale	630 m	Modérée	Moyenne	Faible



Force de l'enjeu

Négligeable

Très faible

**Faible**

Modéré

Fort

Très fort

## V. 7. Synthèse générale et préconisations

### V. 7. 1. Le choix de l'implantation du projet en termes d'occupation du sol et d'image

#### V. 7. 1. 1. La localisation du site d'étude

La topographie du territoire sur lequel s'implante le site d'étude ainsi que son caractère boisé et bocager sont défavorables à sa visibilité depuis l'AEE et l'AER. Ainsi, le site d'étude n'est pas perceptible depuis les éléments du patrimoine protégé référencés : aucun enjeu paysager les concernant n'a été relevé.

Le site d'étude se trouve dans un environnement majoritairement rural, qualifié par de vastes champs cultivés, des haies bocagères et des boisements. Il est voisin avec la LGV Sud Europe Atlantique, deux voies communales et un chemin agricole passant au sud. Ces axes viaires permettent de le desservir. Ils sont peu empruntés et paraissent être principalement utilisés aux déplacements des locaux et à des fins agricoles.

Le site d'étude est éloigné des grandes zones d'habitation. Cependant, deux hameaux sont relativement proches et entretiendront de potentielles visibilités avec le site du projet : la Montée Rouge et le Puy de Bourin.

Le territoire d'étude accueille quelques éléments incluant une dimension industrielle à ses paysages, principalement représentés par la présence de la LGV Sud Europe Atlantique et de différents axes viaires communaux présents à proximité. Cela épaulera l'intégration d'un parc photovoltaïque dans cet environnement.

#### V. 7. 1. 2. La nature du site d'étude

Le site d'étude se constitue d'une parcelle agricole rectangulaire de 7 hectares. Elle est facilement identifiable et lisible compte tenu de sa surface rase présentant peu d'éléments volumineux.

Il se voit encadré de toutes parts par des axes de dessertes : deux voies communales au nord et à l'ouest, un chemin agricole au sud et les rails de la LGV Sud Europe Atlantique à l'est.

Pour le côté végétation, on note la présence d'une haie bocagère sur le flanc ouest ainsi qu'un verger constitué de trois fruitiers sur la pointe nord-ouest. De beaux sujets arborés isolés viennent ponctuer le chemin agricole au sud. Ces éléments notables représentent la sensibilité du site d'étude.

### V. 7. 2. Le choix de l'implantation du projet d'un point de vue visuel

L'analyse fine des intervisibilités à l'échelle de l'ensemble des aires d'étude montre une faible visibilité de la parcelle visée pour l'implantation du projet. La topographie ainsi que les obstacles visuels et permanents (essentiellement représentés par des zones boisées et des haies bocagères) empêchent les sites sensibles d'avoir des vues vers la parcelle d'étude. Ainsi, aucune vue vers le site d'étude présentant des enjeux n'est possible depuis les aires d'étude éloignées et rapprochées.

Les prises de vue les plus remarquables présentant le site d'étude ont été capturées dans l'aire d'étude immédiate. A plusieurs moments, lorsque l'observateur parcourt les voies de circulation encadrant le site d'étude, il a la possibilité d'apercevoir sa composition, lorsque la végétation l'entourant ne suffit pas à le masquer. Ces endroits n'étant que des lieux de passage, l'enjeu paysager les concernant s'étend de « très faible » à « modéré ».

Deux lieux de vie, les hameaux du Puy de Bourin et la Montée Rouge, pourront être influencés par l'éventuelle réalisation du projet, compte tenu de leur proximité et des ouvertures du paysage proche. L'enjeu paysager les concernant s'étend de « faible » à « modéré ».

L'implantation du projet sur la parcelle en friche est justifiée, car elle présente des enjeux paysagers globalement faibles pour son paysage environnant et pour les usagers des lieux. Cependant, les cas de visibilité repérés depuis les hameaux précédemment identifiés devront être traités.

### V. 7. 3. Les forces et les sensibilités du site d'étude

#### V. 7. 3. 1. Les forces

- Le site d'étude ne rentre pas en interaction visuelle avec le patrimoine protégé du territoire d'étude ;
- L'image industrielle est déjà abordée dans le paysage du territoire d'étude, par le passage de la LGV Sud Europe Atlantique et par la présence des différents parcs éoliens en activité perceptibles depuis le territoire d'étude ;
- Le site d'étude se caractérise principalement par une vaste surface enherbée rase ne présentant pas d'intérêt paysager particulier ;
- Le site d'étude est peu visible depuis la totalité des aires d'étude ;
- La présence boisée et bocagère à proximité du site d'étude et sur l'ensemble du territoire limite l'enjeu paysager que le projet a sur ses environs.

#### V. 7. 3. 2. Les sensibilités

Le site d'étude et ses alentours ont la chance de présenter peu de sensibilités. Cependant, quelques points méritant de retenir l'attention ont été relevés :

- Les sujets arborés présents en limite sud du site d'étude le long du chemin agricole sont à valoriser et à compléter ;
- La haie bocagère et les fruitiers présents sur le flanc ouest du site d'étude l'encadrent et lui permettent de s'intégrer dans le paysage bocager : il est préférable de les conserver ;
- La proximité et la visibilité du site d'étude depuis le hameau du Puy de Bourin et celui de la Montée Rouge devra être traitée ;
- La présence de plusieurs voies communales qui entretiennent une visibilité avec le site d'étude et donc dans le parcours des locaux.

### V. 7. 4. Quelques préconisations

Une partie des préconisations proposées à ce stade de l'étude a surtout pour vocation de préserver l'ensemble des atouts existants. Ainsi, il est important de conserver la haie bocagère ainsi que l'espace verger localisés à l'ouest du site d'étude. Il serait opportun de les valoriser et de les agrémenter par la mise en place de nouveaux sujets arborés et arbustifs. Cette mesure doit s'appliquer également aux quelques sujets arborés présents au sud du site d'étude. En effet, cela limiterait la perception du projet en direction du sud, avec principalement la sensibilité évoquée au hameau du Puy de Bourin.

Pour le hameau de la Montée Rouge, la perception est présente, mais réduite comparée au Puy de Bourin. De plus, des mesures compensatoires avec plantation de végétaux concernant la LGV sont déjà en place.

Enfin, il est conseillé d'implanter des sujets arbustifs le long du remblai soutenant le pont de la LGV présent au nord du site d'étude, afin de limiter l'effet d'intervisibilité entre la voie communale, le projet et l'église classée de Saint-Junien à Vaussais.



### V. 7. 5. Analyse des enjeux

Tableau 54: Récapitulatif des enjeux paysagers et patrimoniaux associés à chaque aire d'étude

Aire d'étude	Force de l'enjeu
Aires d'étude éloignée et rapprochée	Négligeable
Aire d'étude immédiate	Modéré
Site d'étude	Faible

#### Analyse des enjeux

Actuellement, le site d'étude s'intègre parfaitement dans son environnement. Il reprend les motifs paysagers qui définissent ses alentours : parcelles cultivées et haies bocagères viennent s'inscrire sur de vastes surfaces collinéennes et boisées. L'occupation du sol actuelle de la parcelle agricole sera valorisée par la mise en œuvre du projet, puisque celui-ci participera au développement des énergies renouvelables sur le territoire et donnera de la valeur à la parcelle. La présence d'un tel ouvrage dans ce paysage fera écho à la dimension industrielle déjà présente par le passage de la LGV Sud Europe Atlantique et les différents parcs éoliens en activité du territoire.

Le parc photovoltaïque au sol sera visible depuis les voies de circulation l'encadrant. Elles restent cependant peu empruntées et utilisées dans le parcours des locaux. Cependant, elles ne sont pas des lieux de vie : l'enjeu paysager les concernant est donc limité.

La topographie collinéenne du territoire d'étude ne permet pas d'apercevoir le site d'étude depuis l'AEE et l'AER. Le site d'étude est uniquement visible dans les paysages qui composent l'AEI. Il est éloigné des fortes zones d'habitation et lieux de vie. Cependant, les hameaux du Puy de Bourin et de la Montée Rouge sont proches et entretiendront une certaine visibilité avec le projet. L'enjeu paysager les concernant oscille entre faible et modéré, justifiant l'enjeu attribué à l'AEI.

Concernant l'intervisibilité, les vues mises en évidence qui permettent d'apercevoir les parcelles concernées par le projet présentent un enjeu paysager fluctuant de faible à modéré. En effet, la topographie et les plaines agricoles dégagées créent des ouvertures dans le paysage et donc en direction du site d'étude. De ce fait, la parcelle étant parfois visible, l'impact visuel que pourra avoir le projet sur le paysage pourra être faible.

Les faits énoncés au cours de cette étude sont favorables à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle agricole constituant le site d'étude, d'un point de vue paysager et patrimonial.

L'enjeu paysager et patrimonial est donc qualifié de faible.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

## VI. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet a permis de caractériser le contexte environnemental du site d'étude du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Sauzé-Vaussais, au niveau humain, physique, biodiversité et paysager. Il est à présent possible de dégager les enjeux existants.

Pour rappel, un enjeu représente une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »<sup>20</sup>. La notion d'enjeu est indépendante du projet : il a une existence en dehors de l'idée même du projet. Il est apprécié par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.

Ainsi, pour l'ensemble des thèmes développés dans ce chapitre, les enjeux ont été appréciés et hiérarchisés de la façon suivante :

Tableau 55: Code couleur pour la hiérarchisation des enjeux

Valeur de l'enjeu	Non qualifiable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Le tableau suivant présente la synthèse de l'analyse et de la hiérarchisation des enjeux.

Cette analyse des enjeux permettra d'identifier les principaux aspects pertinents de l'état initial de l'environnement. Leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet sont vus au Chapitre 7 : « Etat initial de l'environnement » et évolutions en page 315.

<sup>20</sup> Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.